

ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE



Publiées avec le concours du Conseil régional de la région
Provence - Alpes - Côte d'Azur

XVII
AIX-EN-PROVENCE
2002 [2004]

ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE

LE MOT DU RESPONSABLE DES *ANNALES*

Je ne présente plus cet éditorial en qualité de président fédéral et de responsable des *Annales*, mais seulement à ce dernier titre. Comme je l'avais clairement indiqué à Flayosc lors de mon élection, je n'avais accepté ma seconde présidence (mon premier mandat avait suivi celui de notre président fondateur Raymond Bernardi) que pour assurer la pérennité du Groupe Numismatique de Provence dans des conditions particulièrement difficiles. Grâce au dévouement du trésorier fédéral Joël Dietrich, rejoint un an plus tard par Guy Choain au secrétariat général, nous avons pu redresser le cap. Nos publications sont maintenant régulières: deux numéros de *Provence Numismatique* par an, l'un au début du printemps, l'autre à l'automne, grâce à la diligence de messieurs Guy et Xavier Choain; et un volume d'*Annales* publié à la fin du printemps. La dernière assemblée générale du Groupe, tenue à Hyères le 28 mars 2004, a triomphalement élu à la présidence Guy Choain. Ce n'est que justice. Guy Choain a montré durant ses deux années de secrétaire général une grande activité et une grande disponibilité pour rendre visite au plus grand nombre possible de nos associations fédérées. Mes obligations nationales et internationales ne me laissaient guère de temps. Guy Choain, heureusement pour notre Groupe, est beaucoup plus disponible que moi: il saura développer notre fédération. Pour ma part, j'ai accepté de continuer de m'occuper des *Annales* et remercie l'assemblée générale qui m'a reconduit dans cette fonction.

En ce qui concerne ces *Annales*, il y a d'ailleurs cette année un fait nouveau appréciable. Comme vous avez pu le voir sur la couverture, nous avons obtenu cette année une subvention du Conseil Régional de Provence - Alpes - Côte d'Azur. Cette contribution de 750 euros représente la moitié des frais d'impression des *Annales* (qui ne coûtent que les frais d'impression et, éventuellement, d'envoi, le responsable des *Annales* prenant à son compte personnel le travail de composition et les divers faux frais). Je remercie donc vivement, en notre nom à tous, le Conseil Régional, sans oublier Joël Dietrich qui, avec beaucoup de compétence et de dévouement, avait monté le dossier de demande de subvention. Nous essaierons de nous montrer dignes de cette confiance et de cette reconnaissance régionale: c'est une incitation supplémentaire à une exigence de qualité.

Sur le fond, comme vous le verrez en lisant ce volume, j'ai maintenu le double souci d'un fort enracinement régional par l'étude de la numismatique provençale de l'antiquité à nos jours et d'une ouverture à d'autres horizons. Notre région elle-même est ouverte sur la Méditerranée

et sur le monde. Dans le domaine spécifiquement provençal, vous lirez deux articles: l'étude minutieuse de Jean-Albert Chevillon, aidé cette année par Philippe Pécout, qui continue son exploration de petits monnayages provençaux mal connus de la fin de l'Antiquité; et la synthèse, primitivement destinée au Cabinet des médailles de Marseille, que je propose sur le monnayage des comtes de Provence, en Provence et dans le monde méditerranéen (à lire en parallèle avec l'article plus technique que j'avais publié dans le numéro précédent). Pour l'ouverture à d'autres numismatiques, le docteur Maurice Roux nous invite à confronter les textes de l'Évangile avec les données de la numismatique romaine en Palestine et Paul Delorme achève le panorama de la numismatique parthe, liée à la numismatique grecque... et à la politique romaine (jusqu'en 224 après J.-C., suite et fin de l'article publié dans le précédent numéro).

Pour conclure, il me reste à exprimer un regret et un souhait. Le regret, c'est que la dimension des quatre articles qui constituent ce volume n'ait pas permis d'en ajouter un cinquième, consacré à une mise au point de nos connaissances sur l'atelier monétaire de Marseille à la fin du XVIIIème et au début du XIXème siècles. Cet article aurait bien équilibré chronologiquement ce volume. Mais ce n'est que partie remise. Le souhait, c'est que nous soyons en mesure, dès le prochain numéro, de commencer, comme nous l'avons fait pour les monnaies parthes ou byzantines grâce à Paul Delorme, une étude progressivement complète du monnayage gaulois.

Voilà nos projets. Nous avons besoin de l'aide de tous pour les réaliser.

Aix-en-Provence, le 9 avril 2004

Jean-Louis CHARLET

UNE RÉDUCTION INÉDITE DES POTINS DE LA BASSE VALLÉE DU RHÔNE

Peu connues jusqu'à ces dernières années, les séries de potins issues de la basse vallée du Rhône ont été mises en évidence grâce à la contribution majeure de C. Larozas¹, qui a pu étudier et individualiser treize groupes, le plus souvent coulés, mais parfois frappés, attribuables désormais à cette zone. Présentes sur la plupart des sites, ces espèces démontrent que l'utilisation des potins ne s'est pas limitée à la Gaule chevelue. Fidèle à ses principes, Rome, malgré sa mainmise sur la *Provincia*, en particulier au premier siècle avant J.-C., a su laisser libre cours aux "habitudes" des autochtones en matière de frappe de numéraire.

Notre travail porte sur cinq spécimens qui représentent quatre types connus.

- En premier lieu, les potins dits "au long cou", qui s'avèrent être, de loin, les plus nombreux dans cette région (voir figure A). Imitations des séries de potins des Séquanes à la grosse tête et au taureau (LT 5368)², il apparaît aujourd'hui qu'il existe deux secteurs qui reprennent cette typologie: le pays arverne³ et la basse vallée du Rhône. Dotés d'un style spécifique à forte dégénérescence et d'une métrologie différente de celle des émissions séquanes, les potins au long cou de la basse vallée du Rhône peuvent être subdivisés en deux groupes chronologiques. Dans ce domaine, un important travail a été initialisé en 1981 par Madame G. Gentric⁴ et finalisé par C. Larozas en 2000.

- En second lieu, les potins à la tête janiforme, les potins à la swastika et enfin les petits bronzes frappés "au long cou".

L'étude pondérale démontre que le poids moyen pour l'ensemble des groupes de potins se situe aux alentours de 2,60 g. avec un diamètre moyen voisin de 16 mm. Or il s'avère qu'il existe, au sein de ces monnaies, un certain nombre de spécimens qui offrent une métrologie nettement inférieure. Nous présentons, en particulier, les exemplaires suivants:

Potins "au long cou"

Monnaie 1: tête à g. / quadrupède à g., poids: 1,94 g.; diamètre: 13,2-13,4 mm.; épaisseur: 3 mm. Origine: Provence. Coll. J.-A. Chevillon, Valréas.

¹ *Les monnaies de potin du sud-est de la Gaule*, Paris, Maison Florange, 2000.

² H. de La Tour, *Atlas des monnaies gauloises*, Paris 1892.

³ V. Guichard, P. Pion, F. Malacher et J. Collis, "À propos de la circulation monétaire en Gaule chevelue aux II^eme et I^{er} siècles av. J.-C.", *Revue archéologique du centre de la France* 32, 1993, p. 25-55.

⁴ *La circulation monétaire dans la basse vallée du Rhône (II^eme - I^{er} siècle av. J.-C.)*, A.R.A.L.O. cahier n°9, Caveirac 1981.

Monnaie 2: tête à g. / quadrupède à g., poids: 1,82 g.; diamètre: 13 mm.; épaisseur: 3,1 mm. Origine: sud de la Drôme (région de Dieulefit). Coll. Ph. Pécourt, Chamaret.

Potin à la tête de Janus / quadrupède (de même typologie que les potins "au long cou")

Monnaie 3: tête de Janus / quadrupède à g., poids: 1,86 g.; diamètre: 13,8-14 mm.; épaisseur: 2,3 mm. Référence: C. Larozas 2000, p. 52, fig. 63, potin dit "à la tête de Janus", groupe A, type II.

Potin à la tête à g. / swastika

Monnaie 4: tête à g. / swastika, poids: 1,53 g.; diamètre: 13,7 mm.; épaisseur: 2,3 mm. Référence: C. Larozas 2000, p. 48, fig. 55, potin dit "à la swastika", type VI.

Petit bronze à la tête à g. / quadrupède (de même typologie que les potins "au long cou")

Monnaie 5: tête à g. / quadrupède à g., poids: 1,21 g. (monnaie cassée); diamètre: 13,1 mm. Coll. T. Mesclé, La Ciotat. Référence: C. Larozas 2000, p. 17.

Pour ce qui concerne les potins au long cou, C. Larozas définit une première phase, rarissime et hors norme, dont les spécificités se rapprochent nettement des prototypes séquanes⁵. Mais, pour lui, l'immense majorité des exemplaires présents dans la basse vallée du Rhône correspond à une deuxième phase constituée de trois classes: A, B et C⁶.

Or nos deux spécimens (voir figures 2 et 3) s'insèrent, de par leur style, au sein des classes B et C: classe B pour le revers, et classe C pour l'avvers, et sont donc à intégrer dans la période tardive du monnayage.

Pour l'exemplaire à la tête de Janus et au quadrupède publié par C. Larozas (Groupe A, type II), p. 52, monnaie B, fig. 63, le style du revers correspond à celui du début du type final avec la disparition totale de la tête de l'animal, mais la présence encore bien visible de la queue.

Le potin à la swastika, également présenté par le même auteur (type VI, fig. 55, p. 48), offre indiscutablement un style de droit qui s'accorde avec les dégénérescences de la phase terminale de l'avvers du potin "au long cou". Enfin, pour le petit bronze à la tête à gauche / quadrupède à gauche, un autre spécimen de cette série frappée a été étudié par C. Larozas (fig. 6, p. 17, poids: 1,78 g.). Parmi les nombreux groupes de potins apparaissent

⁵ C. Larozas, *op. cit.*, planche 3, p. 18 et 19.

⁶ C. Larozas, *op. cit.*, planche 6, p. 26.

dans cette région deux séries frappées: les têtes janiformes (fig. 5, p. 16)⁷ et ce petit bronze qui reprend la typologie des potins "au long cou" classe B/C. C. Larozas ajoute, à juste titre, que les poids de ces monnaies frappées (moyenne à 1,62 g.) s'accordent « avec ceux de l'ensemble régional, à dominance massaliète tardive ».

Concernant la métrologie habituelle des premiers potins de la basse vallée du Rhône, nous avons vu que le poids moyen se situe aux alentours de 2,60 g. avec un diamètre proche de 16 mm., alors que nos monnaies pèsent toujours moins de deux grammes, avec un diamètre systématiquement inférieur à 14 mm. La dimension des gravures de droit et de revers se trouve également diminuée. De plus, G. Gentric signale que les dernières séries du petit bronze au taureau offrent également un module inférieur à 14 mm. et un poids se situant entre 1,90 et 1,60 grammes⁸. Enfin, Michel Py, sur le site de Lattes (Hérault)⁹, signale la présence, en stratigraphie, de treize potins au long cou, d'un potin à la swastika et d'un autre aux croissants. À noter au sein de la couche 4nD, datable des années 50-25 avant J.-C., que, pour sept potins découverts, quatre d'entre eux pèsent respectivement 1,83 g., 1,23 g., 1,92 g. et 1,67 g., alors que pour les trois autres la métrologie est celle des séries plus anciennes: 2,44 g., 2,75 g. et 3,14 g.

Ces divers éléments nous amènent donc à voir dans nos spécimens une "réduction" pondérale des séries initiales (deuxième phase) des potins de la basse vallée du Rhône. On notera le caractère particulièrement original de cette réduction, dont nous ne connaissons pas d'exemple au sein de l'ensemble des séries de potins émises en Gaule chevelue. En fonction des dates d'émission des séries de poids plus lourd qui se situent entre la fin du II^e siècle et la fin du premier quart du I^{er} siècle, nous considérons que cette réduction a dû débiter vers les années 90-80 et s'est poursuivie jusque vers 30-20 avant J.-C.

La mise en lumière de ces petits potins de poids léger, originaires de la basse vallée du Rhône, vient confirmer la complexité des alignements, au fil du temps, sur les systèmes monétaires existants, d'un même monnayage. Le poids de nos exemplaires (aux alentours de 1,90-1,80 g.) montre bien, à notre avis, qu'il ne peut s'agir de divisionnaires. Par contre, il semble évident, en tenant compte de la dimension des gravures et du diamètre des flans, que nous soyons en présence d'une réduction pondérale. Frappées à la suite des séries plus lourdes, ces émissions ont dû correspondre au besoin d'avoir à disposition un nominal s'étalonnant sur les espèces en cours à cette époque dans la basse vallée du Rhône, en particulier les

⁷ J.-A. Chevillon, "Un bronze inédit à la tête janiforme attribuable à la basse vallée du Rhône", *Languedoc numismatique* 41, décembre 1995.

⁸ G. Gentric, *op. cit.*, p. 25 (groupes 1.3.3.2 et 1.3.3.4).

⁹ M. Py, "Les monnaies de l'îlot 4 - nord", *Lattara* 3, 1990.

bronzes massaliètes au taureau à légende MASSA¹⁰ et les séries “nîmoises” de type NAMASAT, VOLCAE / AREC, AR / VOLC à l'aigle, mais également les groupes de petits bronzes d'Avenio et de Cabellio... dont le poids moyen se situe en dessous des deux grammes. La découverte et l'étude d'autres nouveaux exemplaires permettront, sans nul doute, de mieux connaître ces curieux petits monnayages qui foisonnent dans la *Provincia* romaine du Ier siècle avant J.-C.

Jean-Albert CHEVILLON
Philippe PÉCOUT

¹⁰ On peut noter que, sur plusieurs centaines de petits bronzes au taureau de Marseille découverts à Barry (Bollène) et étudiés par G. Gentric, la moyenne pondérale générale s'établit aux alentours de 1,78 g.

PLANCHE

Figure A



1



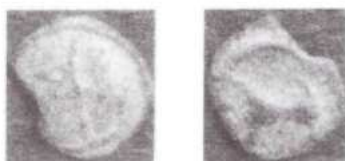
2



3



4



5

LES MONNAIES DES ÉVANGILES

Apport numismatique à la localisation d'un site

Nous ne ferons que rappeler les monnaies qui circulaient en Israël au temps de Jésus-Christ. L'obole de la veuve consiste en deux leptas, les plus petites pièces de bronze de l'époque (pièces appelées aussi *prutah* par les hébreux), qu'elle offre au Temple, loin des regards (*Luc* 21,1-4).

Les drachmes d'argent sont plus souvent citées. Ce sont deux drachmes que le bon Samaritain remettra à l'aubergiste pour soigner, nourrir et loger un blessé agressé sur la route (*Luc* 10,30-36). Ailleurs, nous apprenons le montant du salaire journalier d'un ouvrier: une drachme (*Matthieu* 20,1-16). Cette drachme avait une bonne valeur marchande, à en juger par la joie de la *ménagère* qui en avait égaré une sur les dix qu'elle possédait (*Luc* 15,8-10) et faisait partager à ses amies la joie de l'avoir retrouvée... L'impôt annuel dû au service du Temple par les hommes de plus de vingt ans était de deux drachmes.

C'est encore une pièce d'argent qui permet au Christ de répondre aux hérوديens et aux disciples des pharisiens. À leur question: « est-il permis ou non de payer le tribut à César ? », Jésus se fait alors montrer un denier avec lequel on paie le tribut. « De qui porte-t-il l'effigie ? ». « De César ». « Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » (*Matthieu* 22,15-22).

Enfin, pour les trente pièces d'argent de la trahison de Judas (*Matthieu* 26,14-16), il y a tout lieu de penser qu'il s'agissait de trente tétradrachmes, frappées à Tyr ou à Antioche.

Mais, ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est de montrer comment le revers d'une monnaie de bronze frappée deux siècles après Jésus-Christ permet de situer le plus exactement possible un événement de sa vie publique. Au retour de Tyr et de Sidon, le Christ s'apprête à traverser la Décapole, le long de la rive gauche du Jourdain, pour se rendre à Jérusalem, en évitant cette fois la montagneuse Samarie, parfois inhospitalière pour les Juifs. La scène se passe sur la rive sud-est du lac de Génézareth, ou mer de Galilée, avant de s'appeler plus tard lac de Tibériade, pour flatter l'empereur Tibère.

Lorsqu'il fut dans le pays des Gadaréniens, « deux démoniaques, sortant de sépulcres, vinrent au devant de lui. Il y avait loin d'eux un troupeau de porceaux. Les démons priaient Jésus: « si tu nous chasses, envoie-nous dans ce troupeau de porceaux »... Tout le troupeau se précipita des pentes escarpées vers la mer, et ils périrent tous dans les eaux » (*Matthieu* 8,28-32). L'évangile de Marc décrit lui aussi la scène dans le pays des Gadaréniens et emploie, pour la première fois dans les écrits antiques, le terme de « Décapole » qui couvre les dix villes grecques de cette région, fondées par Alexandre le Grand ou ses héritiers (*Marc* 5,1-14). Dans l'évangile de Luc (8,26-33), les événements sont identiques, se

terminant par la descente des pentes escarpées et la noyade du troupeau dans le lac.

Mais saint Luc situe la scène « dans le pays des Geraséniens ». Or la ville de Gêrash (*Gerasa*) se trouve à une cinquantaine de kilomètres de Gadara; elle n'est voisinée par aucun lac, et encore moins par la mer de Galilée. Il y a donc a priori une erreur de copiste, qu'explique la parenté des deux noms, Gadara et Gerasa, et il faut admettre que les lieux des événements sont la ville et la pente escarpée de Gadara, dominant le lac de Génésareth.

La numismatique antique confirme avec éclat cette donnée car, des dix villes grecques de la Décapole, seule Gadara a frappé des monnaies "maritimes". Tel ce grand bronze de Gordien III (fig. 1 et 2), dans la légende duquel on lit au revers ΠΟΜΠ, en partie effacé, rappelant probablement les victoires navales de Pompée, et sans doute aussi la reconnaissance des Gadaréniens de leur avoir rendu l'autonomie dont les avait privés Alexandre Janée.

Fig. 1

Buste lauré de Gordien III, avec paludamentum et cuirasse

ΑΥΤΟΚ . Κ . ΜΑΥ ΑΝΟC



Fig. 2
 Galère se dirigeant vers la droite, avec cinq rames,
 rostre à l'avant, gouvernail à l'arrière.
 Sur le pont, à l'avant, capitaine portant une enseigne, cinq rameurs,
 barreur à l'arrière

ΠΟΜΠ
 ΓΑΔΑΡΕ
 ωΝ
 ΓΤ (date 303 = 239/240 après J.-C.)



Maurice ROUX

UN EMPIRE OUBLIÉ : LES PARTHES ARSACIDES

Seconde partie (70 av. J.-C. - 224 après J.-C.)

Premières luttes contre l'impérialisme romain

À la mort de Sinatrucès¹, le pouvoir alla à son fils **Phraatès III** (70-57). Lucullus, dont le luxe de table est resté proverbial, avait remporté une victoire décisive sur Tigrane Ier le Grand (69). Phraatès III ne pouvait sans réagir laisser l'Arménie sortir de la sphère d'influence parthe. Il tenta sans succès de négocier avec Pompée, le nouveau chef des troupes romaines qui avait évincé Lucullus. Pourtant, les relations romano-parthes étaient jusqu'alors pacifiques. Mais les buts des deux puissances étaient très différents. De par sa structure même, l'État parthe ne pouvait prétendre qu'égaliser la puissance régionale des Achéménides. Par contre, Rome visait l'hégémonie sur l'ensemble du monde, la soumission de l'Arménie n'étant qu'un pas vers la conquête de l'empire parthe pour s'en approprier aussi les richesses².

Mais Phraatès III n'avait pas les mains libres. Au début de son règne, il avait dû compter avec **Darius de Médie Atropène** (70), un rival arsacide par sa mère³. Puis il subit la menace croissante de ses fils Mithridate et Orodès, qui finirent par l'assassiner.

Sur ses drachmes les plus courantes, Phraatès est représenté avec une tiare. Au revers, un monogramme placé au-dessus de l'arc indique l'atelier d'émission. Avant ce règne, on peut trouver des marques d'atelier très variables, mais c'est à partir de Phraatès III que la marque d'atelier est généralisée, le plus souvent placée au revers sous l'arc. La planche 1 reproduit quelques-uns de ces monogrammes.

Mithridate III (57-54) est l'aîné, donc "bien né" comme on lit sur ses drachmes, ce qui n'était pas du goût de son jeune frère, puisqu'il le fit assassiner sous ses yeux.

¹ Les noms de souverains parthes se terminant par « -ès » peuvent aussi se transcrire en « -e », par exemple: Phraatès ou Phraate, Mithridatès ou Mithridate, Orodès ou Orode, etc...

² Cette idéologie d'une Rome toute-puissante s'exprime encore au IV^e siècle de notre ère, à l'époque de la dynastie sassanide: « l'empire perse doit être une partie de l'empire romain, soumis à ses lois et gouverné par ses gouverneurs. Il doit nous payer tribut. C'est à eux de changer de langue et d'habit... » (Libanios). Ce concept de domination universelle est une constante de l'Histoire: aujourd'hui on appelle cela « mondialisation ».

³ Suivant des études récentes, ce Darius ne serait qu'un simple gouverneur ou prince. Les monnaies qui lui sont attribuées (Sellwood 35, 36, 37) auraient en fait été émises sous l'autorité de Phraatès III. Sellwood se rangerait aussi à cette opinion (1999).

Orodès II (57-38) bénéficiait du précieux appui de Suréna, un seigneur trichissime et un excellent général⁴. Crassus, gouverneur de Syrie et triumvir avec César et Pompée, n'avait pas à son palmarès les brillantes et lucratives victoires de ses collègues. Il devait renforcer sa position et sa fortune (la politique "de haut niveau" a toujours coûté très cher !) et la Parthie était une proie alléchante. À la tête d'une armée considérable (sept légions), il franchit l'Euphrate en 54 av. J.-C. sans déclaration de guerre et occupa une partie de la Mésopotamie⁵. À la demande d'explication de l'ambassadeur d'Orodès, Crassus aurait répondu que les Parthes auraient sa réponse à Ctésiphon, et le messenger de répliquer: « des poils pousseront dans le creux de ma main avant que tu ne voies Ctésiphon ». Crassus prit alors ses quartiers d'hiver, projetant de continuer "sa" guerre au printemps suivant. C'était une première erreur grave, qui laissait à l'adversaire le temps de réunir ses forces.

Seconde grave erreur à la reprise des hostilités: plein de morgue, Crassus méprise le conseil du roi d'Arménie, son allié d'un moment, qui lui suggérait de faire mouvement par ses montagnes, et il s'engage dans les plaines de Mésopotamie, terrain de manœuvre idéal pour l'armée parthe, constituée uniquement de cavaliers (planche 5).

Suréna, constamment informé par un service d'espionnage toujours parfaitement organisé chez les Parthes, laisse avancer les troupes romaines pour les fatiguer et les assoiffer. Près de Carrhae⁶, les deux armées sont enfin au contact. La cavalerie légère des archers montés parthes charge, fait brusquement volte-face à quelques mètres de l'ennemi en lançant une pluie de flèches (« la flèche du Parthe »), se retirant à une distance de sécurité pour se réapprovisionner en flèches transportées par des chameaux. Les Romains, encerclés, sont écrasés par l'assaut final des cataphractaires, la

⁴ L'aristocratie parthe comptait traditionnellement sept grandes familles, dont les Karen, les Mihran, les Suren. Ces derniers avaient le privilège de couronner le *shah in shah* (roi des rois) et son plus illustre représentant fut Rustaham Suren Pahlav (84-31), que nous appelons Suréna. D'après Plutarque, c'était un beau jeune homme raffiné qui était accompagné dans tous ses déplacements par un millier de chameaux pour ses bagages et par cent chariots pour ses concubines. Lors de la campagne contre Crassus, il était *Eran Sepahbodh* (commandant des forces de l'Iran) et alignait une armée privée de 1.000 cataphractaires et de 10.000 archers montés. Il fut le modèle du héros Rostam de la légende épique chantée par les ménestrels à la cour parthe et dans le peuple, repris mille ans plus tard dans le *Shāhnāmē* (le livre des rois) de Firdousi, l'Homère iranien.

⁵ La principale source classique sur le déroulement des campagnes de Lucullus, Crassus et Marc-Antoine est dans Plutarque, *Vies parallèles des hommes illustres, grecs et romains*. À mentionner aussi Flavius Josèphe (*Antiquités Judaïques*), qui n'a pas le parti pris anti-parthe habituel chez les auteurs grecs et romains, qui sont les ennemis des Arsacides.

⁶ Ville à 180 km. au nord-est d'Alep, connue depuis la haute Antiquité sous le nom de Harran. Position stratégique et centre commercial au croisement des routes caravanières qui menaient de Babylone en Syrie, en Égypte et en Asie Mineure. Harran et son temple consacré à Sion, le dieu Lune, sont mentionnés dans une tablette datée de 2.000 ans avant notre ère, et la Bible fait de Harran l'un des lieux de résidence d'Abraham.

cavalerie lourde des seigneurs cuirassés comme les chevaliers du moyen âge. Crassus et son fils tués, la déroute est totale: 20.000 morts, les enseignes des légions prises, 10.000 prisonniers déportés en Margiane et recyclés dans les travaux publics pour la construction de routes, ponts et fortifications... un travail de Romains !

Le désastre de Carrhae eut un retentissement analogue à celui de Cannes (contre Annibal au cours de la seconde guerre punique). Il stoppa pour un temps la progression de Rome en Orient et l'empire arsacide, sans chercher aucun profit territorial, assura pour deux siècles sa frontière occidentale sur l'Euphrate. Suréna devint un héros national, mais aussi une menace pour Orodès qui le fit exécuter.

César préparait une puissante expédition pour venger Carrhae lorsqu'il fut assassiné. Le fils de l'un de ses lieutenants, Labienus⁷, guerroya alors en Syrie comme mercenaire aux côtés des Parthes et du fils aîné d'Orodès, **Pacorus Ier** (39 av. J.-C.). Mais l'un et l'autre furent tués au combat.

Signe de puissance économique, les monnaies d'Orodès II sont très nombreuses et variées. À l'avvers des tétradrachmes (toujours anépigraphiques) le front du souverain est souvent marqué par une verrière, caractère génétique que l'on retrouvera sur les successeurs lorsqu'ils se diront, à tort ou à raison, du même sang qu'Orodès. Au revers, le roi assis sur son trône se qualifie généralement d'*Arsacès, roi des rois, juste, épiphane, philhellène*. Sur les drachmes du début de son règne, il a osé ajouter « aimant son père »... Orodès II était décidément un subtil expert en communication !

Ces drachmes ne présentent d'abord aucun motif particulier à l'avvers. Puis apparaissent étoile et (ou) croissant, symboles cosmologiques du soleil (l'œil d'Ahura-Mazda) et de la lune (un emblème d'Anahita) dont le roi est considéré comme un parent. Signalons que les pièces d'argent divisionnaires - représentées par l'obole - sont très rares et émises pour la dernière fois.

La planche 2 montre des exemples de pièces de bronze, nombreuses et variées sous ce règne, qui reprennent les légendes des drachmes. À noter qu'il existe de très rares drachmes à l'effigie de Pacorus Ier, imberbe.

Orodès, rendu dépressif par la mort de Pacorus, choisit comme successeur le fils d'une simple concubine, **Phraatès IV** (38-2 av. J.-C.),

⁷ Il s'agit de Quintus Attius Labienus. Il est le fils de Titus Labienus, le plus important légat de César pendant la Guerre des Gaules, qui s'attira la jalousie de son chef par ses victoires, en particulier celle de Lutèce sur le chef aulerque Camulogène, alors que César venait de se faire battre à Gergovie par Vercingétorix. Lors de la Guerre Civile, Titus prit le parti de Pompée et fut tué à la bataille de Munda (45 av. J.-C.). On connaît un autre Titus Labienus, fils de Quintus, orateur qui dénonça les turpitudes d'Auguste et de ses proches et se suicida lorsque ses écrits furent entièrement brûlés par la police. C'est ce personnage qui inspira Rogeard pour son pamphlet contre Napoléon III, *Les propos de Labienus*, qui valut l'exil à son auteur.

parmi la trentaine de fils qui lui restaient. Mal lui en prit: pour prévenir toute contestation, Phraatès IV s'empessa d'assassiner son père (étouffé de ses propres mains), ses frères ainsi que leurs parentés !

Le nouveau roi eut de suite à faire face à l'invasion de Marc-Antoine, à la tête de 100.000 hommes (seize légions), qui attaqua par les montagnes d'Arménie pour ne pas renouveler l'erreur de Crassus. Mais il commit une lourde faute en divisant son armée, laissant à la garde de deux légions les machines de guerre et les bagages qui avançaient plus lentement. Phraatès IV se rua sur cette arrière-garde et la détruisit. Privé de ses *impedimenta* et de son artillerie, Marc-Antoine battit en retraite, harcelé de toutes parts, et les Parthes, deux fois moins nombreux que les Romains, lui firent perdre le tiers de son armée.

C'est alors qu'un général, **Tiridatès** (29-27), se révolta et obligea Phraatès IV à se réfugier chez les Saces (province du Sakastan), qui lui apportèrent leur appui pour chasser l'usurpateur. Tiridatès s'enfuit chez les Romains en emportant comme otage le jeune fils de Phraatès qui était tombé entre ses mains on ne sait comment. Octave Auguste accepta de rendre le petit garçon à son père, mais offrit à Tiridatès une magnifique résidence dans Rome pour qu'il se tienne tranquille. Malgré cela, Tiridatès fit un "come back" inattendu en Mésopotamie. Dans sa fuite précipitée, Phraatès extermina une partie de son harem plutôt que de le voir tomber entre les mains de son ennemi ! Il devait cependant récupérer définitivement son trône au bout de quelques mois.

Tiridatès frappa des tétradrachmes avec le titre de *philoromaïos* (l'ami des Romains). Une récente étude approfondie⁸ a démontré que ces monnaies ont été probablement émises en grande quantité, qu'elles ont fait l'objet d'un retrait brutal et d'une reffrappe intensive par Phraatès IV; ces reffrappes auraient culminé en septembre 25.

De son côté, Auguste faisait ses préparatifs pour guérir les Romains du "syndrome de Carrhae". Voulant écarter la guerre, Phraatès IV décida de rendre les aigles et les prisonniers (20 av. J.-C.). Il s'agissait du petit nombre de survivants qui manifesta le désir de rentrer en Italie, car la plupart s'étaient établis en Iran où ils avaient fait souche. Cet acte, qui déguisait les désastres en triomphe, fut largement célébré par la propagande romaine, y compris sur les monnaies⁹.

Les monnaies de Phraatès IV sont abondantes, un peu moins cependant que celles de son père Orodès II. Les tétradrachmes émis pendant ces deux règnes méritent une attention particulière. Ils correspondent à une période de recherche iconographique puisque, au total, neuf types de revers ont été

⁸ François de Callatay, *Les tétradrachmes d'Orodès II et de Phraatès IV*, Studia Iranica, cahier 14, 1994 (ISBN 2-910640-00-0).

⁹ Deniers émis au type du revers portant la légende *signis receptis* (restitution des enseignes) avec au centre du champ un Parthe agenouillé remettant l'un de ces "drapeaux".

décrits. En résumé, on voit le roi assis sur un trône recevant une couronne ou une palme (symbole de victoire) d'une Tyché (= la Fortune) debout devant lui et tenant une corne d'abondance ou un sceptre. Le roi assis peut aussi être couronné par une Niké (Victoire) et même par Athéna casquée et tenant une lance.

À la lumière d'une grande trouvaille de 430 tétradrachmes émis pendant cette période¹⁰, on a pu déterminer le rythme de la production monétaire. On retiendra à propos de Phraatès IV les principales conclusions de cette étude. Un scénario similaire s'est produit par deux fois (pour la campagne manquée d'Antoine et pour l'usurpation de Tiridatès), c'est-à-dire une frappe qui précède les événements et une autre plus importante et plus longue qui les prolonge. On explique ces frappes monétaires par le fait qu'elles servent essentiellement à payer les troupes, qui reçoivent une avance sur recette avant l'entrée en campagne, puis le solde après les combats: l'employeur victorieux ne peut se dédire !

L'étude remarque aussi que Phraatès IV a émis tous ses tétradrachmes dans les quinze premières années de son règne qui dura trente-cinq ans. Enfin, l'étude des coins a montré qu'en moins de cinq ans, Séleucie-du-Tigre (rappelons que c'est le seul atelier émettant les tétradrachmes) aurait frappé plus de 40 % de tout ce qu'Athènes aurait émis pendant un siècle du grand monnayage hellénistique "nouveau style". On reste étonné d'une telle performance.

Peu avant le retour des enseignes et probablement pour mettre le Roi des rois dans de bonnes dispositions, Auguste avait offert à Phraatès un magnifique cadeau: une belle et jeune esclave italienne du nom de Musa qui réussit à se faire élever au rang de reine après avoir donné au vieux roi un fils qui fut nommé **Phraatacès** ("le petit Phraatès").

Elle poussa ensuite Phraatès à envoyer en villégiature à Rome ses autres fils, dont le futur Vononès Ier, avec femmes et enfants. Ayant les mains libres, elle empoisonna alors son mari et épousa son fils, acte qui choqua le monde occidental, mais qui était une coutume pratiquée chez les Achéménides et, avant eux, chez les Élamites¹¹. Phraatacès, sous le nom dynastique de **Phraatès V**, régna avec Musa (2 av. J.-C. à 4 ap. J.-C.). Ils figurent conjointement sur les monnaies (planche 3). C'est le seul cas d'une reine représentée sur le monnayage parthe.

¹⁰ Voir l'étude citée n. 8.

¹¹ Dans ses *Mémoires sur la chronologie et l'iconographie des rois parthes arsacides* (autre ouvrage classique, édité en 1853), Adrien de Longpérier cite en note (p. 78) divers auteurs anciens qui confirment cette coutume chez les Perses du mariage entre mère et fils, de même que l'union d'une fille avec son père. Il rappelle aussi que les Séleucides et les Lagides, à la suite des Pharaons, « ne se firent aucun scrupule d'épouser leurs sœurs ». On peut ajouter que dans la classe moyenne de cette société patriarcale, les mariages consanguins entre grand-père et petite-fille étaient aussi répandus.

La lutte de l'empire parthe pour l'Arménie

Nous avons vu que, depuis Mithridate II, l'Arménie représentait une position-clé dans la zone d'influence des Arsacides. Pour les Romains, c'était une base pour les expéditions contre les Parthes, un État-client ou un allié, qui se révélait d'ailleurs peu sûr: par exemple lors des expéditions de Crassus et de Marc-Antoine. Lorsque Rome parvenait à placer pendant quelque temps son candidat sur le trône d'Arménie, il devenait l'objet d'intrigues du parti iranien en vue de le renverser... et réciproquement.

C'est ainsi que Phraatès V, supposé protégé de Rome parce qu'il aurait promis de renoncer à toutes prétentions sur l'Arménie, fut détrôné par une révolution de palais: sa mère et lui-même furent peut-être tués ou prirent la fuite en Syrie, possession romaine. En tout cas, l'Histoire perd leur trace.

Ils sont remplacés par **Orodès III** (en 6 ap. J.-C.), vite impopulaire pour sa cruauté et rapidement assassiné. On connaît de lui quelques tétradrachmes.

On rappela alors **Vononès Ier** (8-12 ap. J.-C.) qui, vivant en exil depuis une vingtaine d'années, s'identifiait à l'aristocratie romaine. Sur ses monnaies, il introduisit une légende "roi Vononès" au droit, reprise au revers par "roi Vononès, conquérant d'Artaban", ce qui n'était pas du tout dans la tradition arsacide, pas plus que les combats de gladiateurs dont Vononès était friand et qu'il chercha en vain à imposer au peuple. Ce n'était pas non plus tout à fait exact, car cet Artaban réussit à le chasser en 12 ap. J.-C.; puis Vononès fut tué en voulant conquérir le trône d'Arménie avec le soutien des Romains.

Artaban II (10-38 ap. J.-C.) réussit à placer à la tête de l'Arménie tour à tour deux de ses fils, qui furent tués par des rivaux soutenus par Rome; et des intrigues de toutes sortes assombrèrent son règne.

Son fils **Vardanès Ier** (40-47 ap. J.-C.) voulut reprendre pied en Arménie, mais le pouvoir lui fut disputé par **Gotarzès II** (40-51 ap. J.-C.), peut-être un fils adoptif d'Artaban II. Vardanès pensa accroître sa légitimité en se faisant représenter avec la "verrue d'Orodès II" (parenté pour le moins douteuse).

Vardanès Ier tué à la chasse et Gotarzès II disparu de la scène historique sans que l'on sache exactement ce qu'il devint, le pouvoir échet au roi de Médie **Vononès II** (51 ap. J.-C.). Ses monnaies sont très reconnaissables, car il est représenté de face, et il porte sur le front la "verrue d'Orodès II", alors qu'il est issu d'une branche de la famille arsacide.

Après le court règne de Vononès II, son fils **Vologasès Ier** (51-78 ap. J.-C.) monta sur le trône. Ce fut un souverain de grande envergure. La solution du problème arménien constitua l'axe primordial de sa politique. Il

temporisa d'abord avec les exigences de Néron, car il devait faire face à deux rébellions. D'une part, en Margiane, avait fait sécession un certain **Sanabarès** (50-65 ap. J.-C.), d'origine inconnue, émettant à son nom des 'drachmes' de bronze avec légende en pehlevi-arsacide¹². D'autre part, son fils **Vardanès II** (55-58 ap. J.-C.) s'émancipait du pouvoir paternel, faisant battre tétradrachmes, drachmes et chalkoi.

Vologasès Ier, ayant rétabli la situation sur les deux fronts, se concentra sur l'Arménie, qu'il destinait à son frère cadet, nommé Tiridatès. Le général romain Corbulo chassa d'abord Tiridatès et plaça son protégé Tigrane V sur le trône d'Arménie. Mais les Parthes reprirent l'avantage, détruisirent l'armée d'un lieutenant de Corbulo et chassèrent Tigrane (58 ap. J.-C.). Après d'interminables pourparlers (à cause de la méfiance des deux parties), il fut convenu que Tiridatès recevrait la couronne d'Arménie des mains de Néron à Rome, ce qui fut fait en 66. Le temple de Janus fut fermé en signe de clôture de l'époque des guerres et une série de monnaies commémorant l'événement fut émise¹³. C'était aussi le couronnement de la politique menée pendant plusieurs siècles par les Arsacides, car le souverain de l'Arménie leur fut lié pour longtemps par des liens de famille.

Sur ses drachmes, Vologasès Ier est représenté avec sur le front la verrière caractéristique d'Orodès II. La tendance générale des légendes est de remplacer le texte grec de plus en plus corrompu par des mots en pehlevi, signe d'une profonde iranisation du régime. Par contre, les tétradrachmes restent de facture traditionnelle (planche 4).

Le déclin

Vologasès Ier est sans doute l'un des représentants les plus remarquables de la famille arsacide. Mais, à sa mort, les querelles dynastiques reprirent de plus belle. En Mésopotamie régna d'abord **Vologasès II** (77-80), dont on ne connaît pratiquement rien, sauf quelques monnaies; puis **Artaban III** (80-90). D'après ses drachmes, ce dernier étendit son pouvoir sur Ecbatane.

Au centre de l'Iran, le roi était **Pacorus II** (78-105), jeune au début de son règne, car il est alors représenté imberbe sur ses monnaies. Certains de ses tétradrachmes sont datés 389 de l'ère séleucide, soit 77 de notre ère, ce qui laisse entendre qu'il disposait déjà d'un pouvoir important dans les derniers mois du règne de Vologasès Ier. Pacorus II établit un nouveau contact commercial avec la Chine, par la voie maritime depuis Charax et l'estuaire de l'Euphrate.

¹² Le pehlevi-arsacide, langue officielle des rois parthes, appartient au groupe des dialectes de l'Iran central et il est noté dans une écriture dérivée de l'araméen.

¹³ Voir par exemple Paul Delorme, *De l'obole au franc*, p. 21.

Puis la guerre civile éclata à nouveau. **Osroès Ier** (109-129), probablement un beau-frère de Pacorus, régnait sur la partie occidentale de l'empire parthe. Ce fut donc lui qui affronta une nouvelle attaque romaine. Trajan envahit l'Arménie, son roi (un fils d'Osroès) lui rendit sa couronne en signe de soumission avant d'être assassiné, et le pays fut déclaré province romaine en 114. L'année suivante, Trajan descendit l'Euphrate et s'empara de Ctésiphon: la fille d'Osroès et son trône d'or massif firent partie du butin. Il se déclara *parthicus* (vainqueur des Parthes)¹⁴ et installa un roi fantoche, **Parthamaspatès** (en 116). Cet acte est commémoré par ses monnaies, par exemple sur le sesterce C. 328: *rex Parthis datus* (« un roi donné aux Parthes »). Il affirma aussi *Parthia capta* (« la Parthie conquise »), ce qui est très exagéré, car il ne contrôlait que sa partie occidentale et devait subir une dure guerre de partisans. Osroès reprit d'ailleurs l'avantage dès l'année suivante.

Trajan fut contraint à la retraite, d'autant plus rapidement qu'une terrible révolte embrasait tous les pays soumis à l'autorité romaine dans le bassin oriental de la Méditerranée, et il mourut sans avoir atteint Rome. Son successeur, Hadrien, retourna à une politique plus réaliste. Osroès retrouva sa fille et la paix revint sur la frontière de l'Euphrate.

Pendant ce temps, la lutte continuait entre Osroès et son rival **Vologasès III** (105-147), et tournait alternativement à l'avantage de chacun d'eux, comme l'indiquent les monnaies datées de Séleucie. Le succès final revint à Vologasès III, qui devint l'unique souverain jusqu'à sa mort, sauf pendant la brève usurpation de **Mithridatès IV**, en 140. Les légendes de ses drachmes sont écrites en araméen et en langue grecque corrompue.

Pour la même année, on notera aussi les monnaies qui sont la seule trace de la rébellion d'un "**Roi inconnu III**".

Vologasès IV (147-191), successeur de Vologasès III, est le fils de Mithridatès IV: une inscription découverte en 1984 en fournit la preuve. Par une curieuse ironie, ce fut le plus "philosophe" des empereurs, Marc-Aurèle, qui rompit la paix dès son avènement. Sur ses instances, son collègue Lucius Verus partit en Orient (en 162), avec ses compagnons de beuverie, ses danseuses et ses concubines. Il continua de mener joyeuse vie à Antioche pendant que ses généraux occupaient l'Arménie, puis la Mésopotamie, et détruisaient Ctésiphon (en 165). Sans vergogne, les deux

¹⁴ Liste de quelques-unes des monnaies romaines commémorant les victoires contre les Parthes (références à Cohen) passées en ventes publiques depuis une dizaine d'années:
- avec *parthicus* : aurei = C. 184, 186 (+ *Parthia capta* au revers - Trajan); deniers = C. 188, 190, 193 (Trajan), 134 (*Victoria Parthica* - Macrin); sesterces = C. 39, 320 (Trajan); dupondius = C. 356 (Trajan), 361 (Septime-Sévère);
- avec *Parthicus maximus* : aurei = C. 877 (Marc-Aurèle), 276, 294 (Lucius Verus); deniers = C. 127, 273, 279, 294, 295, 318 (Lucius Verus), 370, 454, 586, 599, 600, 670 (Septime-Sévère), 175, 658 (Caracalla); sesterces = C. 810 (Marc-Aurèle), 193, 206 (Lucius Verus).

empereurs s'arrogèrent les victoires et s'octroyèrent les titres les plus prestigieux¹⁵, dont pour la première fois celui de *Parthicus maximus* (« le plus grand vainqueur des Parthes », à la place du trop modeste *parthicus*. L'armée romaine s'appêtait à envahir l'Iran proprement dit quand elle fut obligée de faire retraite, la peste ravageant ses rangs: il se peut que Lucius Verus en fut lui-même victime et aussi, dix ans plus tard, Marc-Aurèle, lors d'un retour de l'épidémie.

Abandonné dans la défaite par de nombreux vassaux, Vologasès IV dut accepter la perte de l'Arménie. Les monnaies de son règne sont courantes, ce qui tend à montrer le faible impact économique de l'invasion romaine. Toutefois, les tétradrachmes sont désormais en billon, dont le titre en argent deviendra de plus en plus faible.

C'est à la fin de ce règne (en 190) qu'il faut placer **Osroès II**, usurpateur dont, une fois de plus, on ne connaît que des monnaies.

Vologasès V (191-208) est très probablement un fils dont Vologasès IV, vieillissant, avait fait son co-régent. Cette fois, ce fut Septime-Sévère qui s'engagea en Mésopotamie. En 198, Ctésiphon fut détruite pour la troisième fois en moins d'un siècle. Mais les Parthes pratiquèrent la politique de la terre brûlée et les troupes romaines durent battre en retraite.

Vologasès V est l'un des rares souverains parthes à se faire représenter de face sur des pièces d'argent. La frontalité est pourtant devenue l'un des éléments les plus marquants des figures de l'art parthe en général, qui imprimera une marque profonde sur les créations byzantines.

Chute de la dynastie

À la mort de Vologasès V, son fils aîné **Vologasès VI** (208-228) lui succéda. Sur les drachmes, on remarque derrière la tête deux signes en pehlevi, abrégé de « Vologasès » (*Vol*).

Il lutta avec succès contre une nouvelle attaque romaine, dirigée cette fois par Caracalla. Mais il fut renversé, au moins provisoirement, par son frère **Artaban IV** (216-224). Sur les drachmes de ce dernier (on ne lui connaît pas de tétradrachmes), le portrait est caractérisé par une barbe bifide. Artaban IV continua la guerre contre Caracalla, puis contre son successeur Macrin. En 218, après une bataille qui dura trois jours, il remporta une victoire décisive. Macrin dut payer un tribut de cinquante millions de deniers... ce qui ne l'empêcha pas de faire inscrire *Victoria Parthica* sur ses monnaies !

Mais un certain Ardachir, petit-fils de Sassan, prince originaire du Fars comme les Achéménides, affermissait son pouvoir. Il attaqua Artaban IV qui subit une défaite et périt de la main de son rival. Peut-être la lutte

¹⁵ Voir n. 14.

continua-t-elle encore quelques années, puisque des tétradrachmes de Vologasès VI portent la date de 228. Mais la nouvelle dynastie des Sassanides est en place dès 226, lorsque Ardachir se fait couronner *Roi des rois* à Ctésiphon¹⁶.

Ainsi fut close une période de cinq siècles qui avait relevé l'héritage des Perses achéménides. Le régime parthe était une monarchie de type féodal et oriental, les rois et princes vassaux servant volontiers le *Roi des rois* lorsqu'il était capable de leur apporter des terres, des richesses et la gloire militaire. Mais, dès le début du premier siècle avant J.-C., il semble que le monarque ne disposait plus d'une armée régulière suffisante pour contrebalancer les troupes privées des seigneurs. Les conflits engendrés par cette aristocratie querelleuse et versatile conduisit à la désorganisation intérieure (apparition d'usurpateurs, exil ou assassinat du souverain), et ce fut la banale révolte d'un roitelet qui causa la ruine de la dynastie. Cette faiblesse institutionnelle faisait le jeu des Romains. Pourtant, malgré d'immenses efforts matériels et politiques, Rome ne réussit jamais à conquérir l'empire arsacide, et l'efficacité de ses armes trouva ses limites sur la ligne de l'Euphrate.

Le monnayage retrace bien entendu l'évolution de cet empire trop longtemps oublié. Les récents progrès réalisés dans le dépouillement des sources de plus en plus nombreuses apportent un éclairage nouveau sur la galerie de portraits royaux montrés en particulier sur les drachmes. Le collectionneur, qui pouvait être rebuté par la difficile lecture des revers, dispose maintenant des éléments qui lui permettent de classer un numéraire d'un prix encore abordable et indissociable de la numismatique hellénistique et romaine¹⁷.

Paul DELORME

¹⁶ Lire à ce sujet *Initiation au monnayage sassanide* dans la revue *Numismatique & change*, numéros 193 (p. 396-400) et 194 (p. 29-32) et, dans nos *Annales du Groupe numismatique de Provence* IV, 1989, p. 5-14.

¹⁷ Il existe sur internet un très important site (en anglais) <http://parthia.com> en ligne (online) depuis le 28 mars 1998 et consacré à l'empire des Arsacides, avec musée numismatique virtuel et mises à jour.

Planche 1

Monogrammes d'ateliers

Ecbatane (Hamadan)



Rhagae (Ray, au sud de Téhéran)



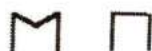
Nisa (Ashkahbad)



Mithridatkart (citadelle de Nisa)



Margiane (Merv)



Kangavar



Atelier itinérant de la cour royale



Épigraphie

Lettres grecques

K,N Y A B M Σ Φ O

Transcription sur
les monnaies parthes



Planche 2

Orodès II (57 - 38 avant J.-C.)

Tétrachalkoi (Sell. type 46)

Avers anépigraphique

Buste à gauche. Orodès II est coiffé d'un diadème simple orné en arrière de trois rubans. Il porte une barba courte et sa chevelure forme quatre vagues sous le diadème.

Un croissant dans le champ en arrière de la tête.

Revers: légendes habituelles des monnaies du règne (en grec)

Tyché marchant à droite tenant une couronne. Dans la mythologie grecque, Tyché est l'une des trois mille océanides (nymphes de la mer filles d'Océanos et de Téthys). Elle est la "sainte patronne" de nombreuses villes, à qui elle apporte chance et fortune. Elle est alors représentée, comme ici, portant une couronne tourelée.

Dessous, monogramme de l'atelier d'Ecbatane.

Dichalkoi (Sell. type 45)

Avers comme sur le précédent, mais aucun motif dans le champ.

Revers, même légende que sur le précédent revers. "Château-fort" avec deux grandes tours et quatre petites, pouvant représenter un palais royal, d'après ce que nous enseignent les fouilles de Suse et de Persépolis. Atelier d'Ecbatane.

Dichalkoi (Sell. type 47)

Avers: buste à gauche, à l'intérieur d'une bordure de grènetis. Le portrait est analogue aux précédents, mais le cou d'Orodès est orné d'un torque. Dans le champ, une "étoile" (devant le front) et un croissant (derrière la tête): dans la mythologie iranienne, ce sont les symboles cosmologiques du soleil (l'œil du grand dieu Ahura-Mazda) et de la lune (un emblème de la déesse Anahita) dont le roi est considéré comme un parent.

Revers, mêmes légendes que sur les pièces précédentes. Au centre, un aigle aux ailes éployées. Devant lui, monogramme de l'atelier d'Ecbatane.



Planche 3

Phraatès V et Musa
(2 avant J.-C. - 4 après J.-C.)

Drachme (Sell. type 58)

Avers anépigraphique

Buste à gauche du Roi des rois Phraatès V, tête nue, bandeau triple, sans nœud, sans verrue sur le front, chevelure taillée en carré recouvrant les oreilles et coiffée en cinq vagues, barba carrée, autour du cou un torque à trois spires.

De chaque côté de la tête, une Victoire couronne Phraatès V.

Revers: légende en deux colonnes, devant et derrière le buste.

Le texte est en lettres grecques, modifiées suivant l'épigraphie habituelle sur les monnaies parthes. Sur tous les exemplaires connus, la légende est partiellement hors champ, comme ici.

Légende complète: à droite ΘΕΑΣ ΟΥΡΑΝΙΑΣ (de la divine Uranie)

à gauche ΜΟΥΣΗΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ (de la reine Musa).

Le choix de la divinité et l'assimilation à la muse Uranie est une allusion évidente à rapprocher avec le nom de la reine. Ce choix est peut-être aussi influencé par la culture hellénistique alors à la mode. Musa a pu prendre exemple sur la sœur du roi Tigrane III d'Arménie qui se nomme Érato, ou sur l'épouse d'Hermaios, roi indo-grec de Kaboul, qui s'appelle Calliope (et dont le buste figure accolé à celui de son époux à l'avvers de la première émission du règne (cf. *Numismatique & change*, fiche numismatique du numéro 342, novembre 2003).

Buste à gauche de la reine, qui porte une triple tiare ornée de pierres précieuses et un collier de perles. La chevelure ondule en larges boucles. Sous le menton, monogramme d'Ecbatane.

Nota: en dehors des monnaies (rares drachmes et très rares tétradrachmes), la seule représentation de Musa est un buste de marbre trouvé à Suse, signé « Antiochos fils de Dryas ».



Planche 4

Vologasès Ier (51-78)

Tétradrachme (Sell. type 68)

Avers

Buste de face de Vologasès Ier, tête nue tournée à gauche, ceinte d'un bandeau double (diadème). Chevelure taillée en carré recouvrant les oreilles et coiffée en quatre rangs de boucles, courte barbe pointue. Le roi porte un collier autour du cou.

Anépigraphique.

Revers

Au centre du champ, le roi à droite assis sur un trône à dossier reçoit le diadème de Tyché. Autour, la légende complète forme un carré et se traduit par *Roi des rois* (en haut) *Arsacès bienfaiteur* (à droite) *glorieux philhellène* (à gauche) *juste* (en bas avec en dessous le nom du mois).

On remarquera que cette légende des tétradrachmes est trop importante pour les dimensions de la pièce, en particulier l'indication du mois est malheureusement presque toujours hors flan. La date est écrite en lettres numérales grecques (ici B Ξ T au-dessus du diadème tendu par Tyché) et n'utilise pas le calendrier arsacide, mais le calendrier séleucide resté en usage en Mésopotamie, commençant en octobre 312 avant notre ère : B (2) + Ξ (60) + T (300) = 362, soit dans notre calendrier 362-312 = 50.

Rappelons que Séleucie-du-Tigre est le seul atelier parthe à frapper des tétradrachmes et à dater des monnaies: quelques bronzes, et de nombreux tétradrachmes. Sur la plupart de ces derniers, à partir de Phraatès IV, on lit l'année, mais aussi le mois à l'exergue, comme ici: ΑΠΕΛΛΑΙΟΥ (novembre). L'année séleucide commence en octobre, dans un calendrier lunaire comprenant douze mois avec certaines années l'ajout d'un mois intercalaire, afin de rattraper la différence d'environ dix jours entre l'année lunaire et l'année solaire.



Planche 5
Cavaliers parthes



En haut : archer monté parthe (reconstitution)
En bas : cataphractaire (graffito sur le mur
 d'une maison à Doura-Europos)

LES MONNAIES DES COMTES DE PROVENCE¹

Depuis la fin des émissions carolingiennes et jusqu'au troisième tiers du XII^e siècle, la Provence n'a pas eu d'émissions monétaires spécifiques: y circulaient les deniers othoniens de Pavie, puis les monnaies de Vienne, Valence, Melgueil, accessoirement Saint-Gilles et, dans la seconde moitié du XII^e s., le denier raymondin du marquisat de Provence. Mais à cette époque reparait un monnayage provençal spécifique.

C'est tout d'abord à Arles, en vertu d'un diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse (1162), que reprend ce monnayage: le roi d'Aragon Alphonse I^{er}, dont le frère Raymond Bérenger IV est comte de Provence, et l'archevêque Raymond de Bollène s'accordent en août 1177 pour émettre une monnaie de pariage: le denier et l'obole à la mitre (R. 9-10). L'obole vaut la moitié du denier.

À peu près à la même époque, puisque la circulation en est attestée dès 1182, le comte de Forcalquier Guillaume IV crée une monnaie qui porte son nom, le guillermine (denier et obole: R. 1-3). D'après Rolland, son monnayage est continué par Guillaume V de Sabran (1209-1220: R. 4-5). G. Depuyrot, suivant Crusafont, attribue toutes ces espèces à Guillaume IV, tout en écrivant que l'atelier monétaire établi à Sisteron sous Guillaume IV [en fait Forcalquier] fut déplacé à Pertuis... sous Guillaume V ! Guillaume V aurait-il déplacé son atelier monétaire pour ne pas frapper monnaie ?

C'est toujours dans le dernier quart du XII^e siècle (vers 1186) qu'Alphonse I^{er} établit un atelier monétaire à Marseille, en terres adjacentes au comté de Provence: le royal coronat (et son obole) qui représente au droit la tête couronnée du roi (d'où son nom) et porte au revers, coupée par une croix, la légende PO - VI - NC - IA. Ce type immobilisé sera progressivement considéré comme un monnayage municipal et continuera d'être frappé jusqu'en 1243, avec une certaine évolution dans le style et de nombreuses variétés qui n'ont pas toutes été répertoriées par Rolland (R. 11-16)².

¹ Le présent exposé vise à donner une vue d'ensemble, nécessairement simplifiée et évitant les aspects trop techniques, du monnayage des comtes de Provence, avec un aperçu rapide et non exhaustif de leur monnayage extérieur (Italie, Orient latin...). Mais, tout en m'adressant à un large public, j'ai tenu à faire le point des nouveautés ou rectifications apparues depuis la belle monographie de référence d'H. Rolland (1956). Cette étude, sous une forme un peu différente, était prévue (et annoncée) pour une plaquette accompagnant une exposition au Cabinet des médailles de Marseille qui devait coïncider avec les journées 2003 de la Société Française de Numismatique. Ce projet étant repoussé à 2005 ou 2006, avec l'accord de J. Pournot, je donne ici l'état actuel de ma réflexion. Toutes les références bibliographiques apparaîtront sous cette forme: le nom d'auteur suivi de l'année de publication, les références complètes étant données dans la bibliographie. Le catalogage des monnaies suit, dans la mesure du possible, celui de Rolland (= R. suivi du numéro d'ordre).

² Trois variétés présentées par Charlet 2001 [2003], p. 33-34 (fig. 1 et 2).

Avec Raymond Bérenger V (1209-1245), l'atelier monétaire de Marseille développe ses frappes. Un accord entre le comte et les recteurs de la ville de Marseille (1218) débouche sur la frappe d'une grosse monnaie d'argent: le demi-gros de six royaux coronats (R. 17). Le type de cette monnaie est significatif: au droit, on voit la tête nue du comte; le revers représente un mur crénelé et maçonné, percé d'une porte que surmonte une croix pattée et fichée sur une hampe entre deux clochetons. En clair, le comte s'affirme au droit, alors que le revers se présente comme spécifiquement municipal. On notera en outre l'absence du nom du souverain, puisque le droit ne porte que le titre COMES P(RO)VINCIE (*Comte de Provence*), alors que le revers a la légende municipale CIVITAS MASSIL(IE) (*Cité de Marseille*). Ce type s'immobilisera et continuera d'être frappé après la mort de Raymond Bérenger V (R. 24, voir plus loin), devenant ainsi un quasi monnayage municipal, d'où le nom de (demi-)gros marseillais. Mais les relations entre le comte et la ville de Marseille, attachée à la cause albigeoise soutenue par le comte de Toulouse, vont se dégrader. Marseille sera contrainte de signer en 1243 un traité de paix avec son seigneur qui imposera désormais son nom sur la petite monnaie: le type immobilisé du royal coronat est remplacé par le menu marseillais (R. 18). Si le revers de cette monnaie prolonge celui du royal coronat, le droit porte désormais l'écu à trois pals de la maison d'Aragon avec la légende R : BE . CO . MES (*Raymond Bérenger comte*).

Après la mort de Raymond Bérenger (1245), la Provence va passer à la maison d'Anjou. Raymond Bérenger n'avait pas pu conclure le mariage de sa fille Béatrix avec le comte de Toulouse Raymond VII. Avec l'appui des ministres du prince décédé, le frère de Louis IX, Charles duc d'Anjou, envahit la Provence et épouse Béatrix à Aix-en-Provence le 31 janvier 1246. La révolte d'Arles, Avignon et Marseille, fidèles à Raymond VII, contraint Charles Ier à établir son atelier monétaire à Tarascon. La position de cette ville, à la frontière du Languedoc, permettait de recevoir des espèces étrangères à convertir en monnaies provençales.

Entre mars 1248 et août 1249, Charles Ier introduit le type français du châtel tournois (avec croix pattée au revers) en remplaçant le royal coronat par le tournois provençal, dont on connaît de nombreuses variétés (R. 19-21). Charles Ier y adopte la titulature de *comte de Provence fils du roi de France* (K . CO[MES] P . FI . RE . F). Au revers, on lit: PROVINCIALIS (*Provençal*). La nouvelle monnaie valait plus que l'ancienne: il fallait un royal coronat 4/25 pour un provençal. C'est probablement dans les années 1250 que, à l'imitation de ce qu'avait fait son frère Alphonse de Poitiers dans son comté de Toulouse, Charles Ier introduisit le mansois, valant deux deniers provençaux, et ainsi appelé parce qu'il reprenait le type et le monogramme d'Erbert du Mans (R. 31). Sa circulation fut interdite en août 1267.

À son retour de croisade, Charles Ier avait maté les rebelles. La reprise en main de Marseille en mai 1257 s'accompagna d'une modification partielle de son monnayage (article 20 des chapitres de paix du 2 juin, ratifiés le 6 juin 1257): si le demi-gros conserve le type de Raymond Bérenger V, avec un titre affaibli (R. 24), les deniers marseillais et leurs oboles portent à l'avvers, de façon non ambiguë, la titulature de *Charles comte de Provence* (K . COMES P[RO]VINCIE) autour de la tête du prince, le revers restant municipal (MAS - SIL - IEN - SIS coupé par une croix). Ce monnayage perdura durant tout le règne de Charles Ier et même au delà. En 1268, il fallait quatorze deniers de Marseille pour douze deniers de Tours.

Si Charles Ier a maintenu à Marseille un monnayage spécifique, il fit de même dans le comté de Forcalquier, en reprenant à son nom (KAROLVS) le denier guillermin (R. 30). L'émission de cette monnaie, limitée si l'on en juge par la rareté des exemplaires conservés, est attestée en 1262 (*moneta Forcalquerii*) et semble avoir cessé avant 1272. On sait aussi que Charles Ier fit fonctionner un atelier monétaire à Nice, mais on ignore la durée et le type de cette fabrication (monnaies de type génois ?).

Le 23 mai 1262, Charles Ier ouvrit un nouvel atelier monétaire à Saint-Rémy, celui de Tarascon devant être fermé le 24 juin 1263. Le nouveau bail, dont Rolland donne le contenu (1956, p. 121-122) prévoyait la frappe de 30 millions de tournois provençaux. Rolland attribue avec vraisemblance à cette émission les exemplaires à E lunaire et lettres bouletées (R. 22-23).

En 1266, Charles Ier reçut du pape la couronne de Sicile (couronnement à Rome le 6 janvier) et, dès l'année suivante (avant le 5 août 1267, probablement fin juin ou juillet), il réforma sa monnaie en supprimant le tournois provençal (décrié en France) pour le remplacer par le provençal coronat qui correspondait à sa nouvelle dignité royale. Le provençal coronat porte au droit la tête couronnée du roi à gauche, avec la légende K DIGRA REX CICLE (*Charles par la grâce de Dieu roi de Sicile*) et au revers, autour d'une croix pattée, COMES PROVINCIE (*comte de Provence*); le provençal était accompagné de l'obole correspondante (R. 32-33). On ne sait si la première émission de ces monnaies eut lieu à Saint-Rémy ou à Tarascon; mais, à partir du 25 décembre 1272, c'est Tarascon qui les frappa.

Toutefois, pour Avignon, que Charles Ier possédait avec Alphonse de Poitiers, le tournois provençal fut conservé, mais le lis du châtel y coupe désormais la légende de revers (R. 34) et l'on créa même, pour rivaliser avec le monnayage royal français, un gros tournois dont on connaît plusieurs variétés dans la forme du C de COMES (rond ou carré) et dans la ponctuation (R. 35)³.

³ Nouvelles variétés signalées par Charlet 2001 [2003], p. 34.

Le 15 juillet 1277, Charles Ier fut couronné à Rome roi de Jérusalem. Même s'il ne contrôlait en terre sainte que Saint-Jean d'Acre, ce titre figurera désormais sur ses monnaies et sur celles de ses successeurs. Pour cette troisième période (titulature des deux royaumes, Jérusalem et Sicile, au droit; COMES PROVINCIE au revers), on connaît le tournois provençal propre à Avignon (R. 36), le provençal coronat et son obole (R. 37-38; 39 = piéfort de l'obole), ces deux dernières espèces ayant probablement été frappées à Tarascon. Il n'eut pas le temps avant sa mort (7 janvier 1285) de mettre en œuvre la réforme monétaire qu'il avait projetée.

En Italie, outre son gros en tant que sénateur de Rome (CNI 116), Charles Ier frappa des monnaies en Sicile (perdue en 1282 lors des "Vêpres siciliennes") et dans le royaume de Naples des monnaies d'or, d'argent et de billon décrites par J. Pournot (1991, p. 690-692) et parmi lesquelles on remarque la réale et les saluts d'or et d'argent figurant l'Annonciation. En revanche, dans le comté provençal de Piémont (Coni), il ne semble pas que Charles Ier ait frappé monnaie à son nom, même si un document atteste une frappe monétaire à Coni en novembre 1259, quelques mois après la dédition de la ville aux Angevins (24 juillet 1259). Nous verrons plus loin que les monnaies de Coni au nom de KAROLVS sont attribuées à Charles II (voir Peano 1934, p. 57-568; Charlet 1994, p. 24, n. 1). Par ailleurs Charles Ier conquiert à partir de 1271 des terres grecques: Corfou, l'Épire et surtout la Morée où il frappa des doubles tournois.

À la mort de son père, Charles II était prisonnier du roi d'Aragon et il le resta jusqu'en 1289. Avignon continua son monnayage particulier du tournois provençal, qui se distingue clairement de celui de Charles Ier par le quantième du roi (K . S. = *Karolus secundus*) et dont on connaît deux variétés (R. 40-41). Marseille continua aussi son monnayage semi-municipal spécifique et Rolland (1956, p. 126-127) suppose avec vraisemblance qu'on continua de frapper en Provence proprement dite le provençal coronat, sans spécifier le quantième du roi, ce qui n'a rien d'étonnant pour la période médiévale.

En 1297 Charles II réforma son système monétaire pour créer une nouvelle monnaie forte, le gros, frappé dans la capitale du comté, Aix-en-Provence (R. 42). La frappe de cette belle monnaie d'argent, de près de quatre grammes, portant au droit le buste couronné du roi vêtu d'un manteau semé de lis et au revers une croix feuillue, ne dura guère plus d'un an: trop forte, elle était exportée en France pour y être transformée en monnaies de billon. Une ordonnance, donnée à Marseille le 9 juin 1298, prévoyait une nouvelle émission à Saint-Rémy comprenant des gros au type précédent mais plus légers (poids théorique de 3,04 g.), non retrouvés, des doubles coronats au type du gros (R. 43), des deniers coronats non retrouvés, des oboles et des pites. Rolland (1956, p. 128) propose de reconnaître dans l'obole un petit billon à la couronne qui ne porte pas le quantième du roi, mais dont le poids (0,48 g.) correspond à celui d'une

obole (R. 44). Pour ma part (1991, p. 45-46), j'ai publié un petit billon jusqu'alors inédit dont le titre est quasi identique à R. 44, sauf la présence d'un K au dessous de la couronne (poids 0,40 g.). Si les poids des billons à la couronne et à la couronne surmontant un K n'étaient pas si proches, on pourrait être tenté d'y voir l'obole et la pite mentionnées dans l'ordonnance. Seule l'analyse du titre de ces billons permettra peut-être d'y voir clair. Peut-être la variante du K correspond-elle à une émission différente. J'ajoute que, depuis 1991, j'ai vu un second exemplaire de la variante au K; qu'un troisième m'a été signalé dans une collection niçoise et que quatre ou cinq exemplaires ont été trouvés en Avignon dans un petit trésor confié pour étude à M. Dhennin (Cabinet des médailles). En 2000, j'ai examiné ces exemplaires avec M. Dhennin et, malgré la difficulté à distinguer les K et les R dans ce type de monnayage, surtout quand les exemplaires sont mal conservés, et il nous a semblé qu'au moins un ou deux exemplaires portaient un R et non un K. En ce cas, il faut supposer que ce type particulier s'est poursuivi au début du règne de Robert, et donc qu'il est postérieur au type sans le K et appartient à la fin du règne de Charles II.

Rolland retrace les difficultés et les malversations qui marquèrent le monnayage de Charles II à partir de 1300 (1956, p. 129-131) et entraînent une nouvelle réforme prescrite par l'ordonnance du 30 juillet 1302: le double coronat fut remplacé par le provençal reforciat, le coronat étant désormais compté pour une obole. Le reforciat fut frappé à Saint-Rémy par Bonacurso de Tecco. Un document du 7 juillet 1305 atteste l'existence de deux variétés, avec et sans croix (Rolland 1956, p. 132). Le type sans croix n'a pas été retrouvé, mais Rolland a eu raison de restituer à Charles II le reforciat aux armes parties d'Anjou et de Provence (R. 45 dont il existe au moins une variété de ponctuation)⁴. Cette nouvelle monnaie n'eut guère plus de succès que la précédente et Charles II dut prendre des mesures coercitives pour empêcher l'exportation du billon.

En 1305, l'atelier de Saint-Rémy fut affermé à Quentin Anastasi de Lochio. Les lettres du sénéchal (18 juin 1305) lui enjoignaient de frapper un gros d'argent, d'un titre (918 millièmes) et d'un poids (4,10 g.) très élevés, et des petits reforciats d'un titre légèrement supérieur à celui de 1302. Ces monnaies restent à découvrir.

De 1307 à 1309, l'atelier de Coni frappa pour le comté de Piémont provençal un gros tournois, un cinquième et un vingtième (Peano 1934, p. 59-60). Dans le royaume de Naples, Charles II continua la frappe des saluts d'or et d'argent jusqu'à la fin du XIII^e s. (Pournot 1991, n. 11-14). En 1302 ou 1305, il créa une nouvelle monnaie, imitée du gros des sénateurs de Rome et appelée à un grand succès: le gillat ou carlin représentant à l'avvers le roi couronné de face, assis sur un siège à têtes de lion, tenant le sceptre de la main droite et le globe crucifère de la gauche; au revers, une croix

⁴ Voir Charlet 2001 [2003], p. 35 et fig. 3a et b.

feuillue cantonnée de quatre lis, d'où le nom *gigliato* en italien (Pournot 1991, n. 15-18). Pour le billon, Charles II créa en 1289 le tornesello, petit denier portant la tête du roi couronné de face (Pournot 1991, n. 19); puis, en 1300, le gherardino qui présente dans le champ du droit quatre lis posés 1 - 2 - 1 sous un lambel (Pournot 1991, n. 20-22)

Robert succéda à son père le 5 mai 1309. La monnaie de Saint-Rémy frappa les gros d'argent et reforciats qui avaient été prévus par la réforme de son père en 1305. Le gros (R. 46) reprend le type connu pour Charles II. Pour des raisons de typologie, il faut lui rattacher une petite divisionnaire (quart de gros ou reforciat ?) présentant le buste du roi couronné au manteau fleurdelisé et, au revers, une croix latine dont le pied coupe la légende (R. 47). Cette monnaie est rare, mais non unique, puisque j'en connais quatre exemplaires en dehors de celui du musée Calvet d'Avignon.

À partir de 1318, à la frappe du gros s'ajouta celle du coronat reforciat, au type du double coronat au buste de Charles II (R. 48), du petit reforciat ou denier à la tête couronnée à gauche (R. 49) et une petite obole dont Rolland mentionne trois variétés (R. 50), auxquelles il faut ajouter le type à la couronne surmontant un R annoncé à la fin du monnayage de Charles II. Le classement chronologique de ces quatre variétés reste à faire. Le type à la couronne surmontant un R est certainement du début du règne; ce premier type a peut-être été remplacé par le type au lis sous la couronne, alors que les deux petits billons à la couronne seule (R. 50a et b) pourraient correspondre à la pite⁵. Par ailleurs, on ignore dans quelles conditions précises l'atelier de Saint-Rémy fonctionna après 1320; mais son activité est bien attestée en 1327.

Face à la crise des monnaies provençales provoquée par la fluctuation de leur valeur, on pensa rouvrir l'atelier de Marseille (délibérations du 7 février 1327 et du premier février 1331). Mais finalement, pour assainir sa monnaie, Robert décida d'introduire en Provence le gillat ou carlin napolitain. Cette nouvelle monnaie fut frappée à Avignon à partir du 12 mai 1330 avec le matériel transféré de Saint-Rémy. L'ordonnance prévoyait la frappe de gillats, de doubles et de demis. Le double ne semble pas avoir été frappé. Le gillat est au type napolitain, sauf que la légende biblique du revers (*Honor Regis iudicium diligit*) y est remplacée par la titulature des deux comtés: COMES PROVINCIE ET FORCALQUERII (R. 51). Les très rares exemplaires de la divisionnaire pesant à peine plus d'un gramme, on peut se demander s'il s'agit du demi-gillat prévu ou plutôt du tiers, voire du quart (R. 52). Pour le billon ou monnaie noire avaient été prévus des coronats reforciats, des oboles et des pites. Le reforciat présente un type nouveau au droit: l'abréviation ROB -T en deux lignes sous une couronne, d'où le nom de roberton (R. 53;). L'obole est au même type que le reforciat (R. 54; le lis du revers peut se trouver aussi dans le troisième

⁵ Voir Charlet 2001 [2003], p. 35-36 et fig. 4.

canton)⁶. La pite porte un lis sous un lambel, avec au revers une croix coupant la légende (R. 55)⁷.

En 1337, suite à un affaiblissement de la monnaie française, le sénéchal prescrivit la frappe d'une nouvelle monnaie, le sol provençal, dont il existe quatre types et de nombreuses variétés (R. 56-59)⁸ et qu'on désigne souvent sous le nom de sol coronat en raison de la grande couronne qui occupe le champ du droit. En 1339, on associa sa frappe à celle du patac ou double denier provençal, inspiré par le double parisien français de Charles IV, avec la titulature royale du côté de la croix fleurdelisée coupant la légende; au revers, P(RO)U - IE en deux lignes sous une couronne et en légende circulaire l'indication de la valeur: DEN<ARIVS> DVPLEX (deux types et des variantes: R. 60-61). Pour frapper ces monnaies et d'autres espèces laissées à son appréciation, le maître Lupus de Ruspo, qui travaillait en Avignon depuis 1337, décida de transférer l'atelier à Saint-Rémy. Les autres billons de cette fabrication sont le coronat reforciat, d'un type nouveau (lis sous une couronne: R. 62); et deux petites monnaies que Rolland présente comme un denier (lis sous un lambel; au revers, croix pattée cantonnée d'une couronne: R. 63) et une maille ou obole (lis sous un lambel, mais au revers croix à long pied coupant la légende sans cantonnement: R. 64), tout en reconnaissant qu'elles reprennent toutes deux le type de la pite de 1330. Pourquoi ne pas considérer la première, un peu plus lourde, comme l'obole du reforciat et la seconde, un peu plus légère, comme la pite, dont elle reprend rigoureusement (avers et revers) le type ? Entre l'émission commencée en 1330 et celle qui lui succède en 1339, il y aurait parallélisme dans les trois espèces de billon⁹.

Pour le comté de Piémont provençal (Peano 1934, p. 61), l'atelier de Coni a frappé un tiers (probablement: voir plus haut à propos de R. 52) de gillat, une imitation du roberton (et non un tiers de gillat comme le dit Peano d'après O. Roggero) et une monnaie, identifiée à tort comme un carlin par Peano, dont le type ressemble à celui du quaternal qu'on décrira plus loin pour Jeanne (R. 77): REX sous une couronne (le poids donné est de 0,995 g. pour 21 mm. de diamètre). Pour le royaume de Naples, les frappes de carlin se multiplient, les plus rares étant ceux qui ont un symbole ou un objet dans le champ à gauche du roi couronné (Pournot 1991, n. 23-32) et, pour le billon, Robert frappe le gherardino à Naples et à Brindisi (Pournot 1991, n. 33-34).

Dans le règne de Jeanne, qui succède à son père le 20 janvier 1343, la titulature permet de distinguer nettement trois périodes. De 1343 à 1349, seul le nom de Jeanne figure sur ses monnaies, frappées en Avignon

⁶ Charlet 2001 [2003], p. 36, fig. 5.

⁷ Description rectifiée par Charlet 2001 [2003], p. 36-37 et fig. 6.

⁸ Voir Charlet 2001 [2003], p. 37.

⁹ Voir Charlet 2001 [2003], p. 37.

jusqu'en 1348 (la ville est vendue au pape le 9 juin), qui prolongent les types adoptés dans les dernières années de Robert: le sol provençal ou blanc à la couronne, dont on connaît de nombreuses variétés (R. 65-68)¹⁰; le coronat reforciat au lis sous la couronne (R. 69, dont on connaît maintenant une variété)¹¹; et un tout petit billon au lis sous un lambel (0,42 g.) dans lequel Rolland voit une petite maille ou une obole (R. 70, dont on connaît plusieurs exemplaires), mais qu'avec le comte de Castellane (1907) j'identifierai plutôt comme une pite en raison du type de revers (croix à long pied coupant la légende: voir *supra* pour Robert)¹². Rolland estimait non retrouvé le petit denier reforciat prescrit le 23 septembre 1347. Peut-être faut-il voir ce petit denier dans un billon dont on connaît deux exemplaires trouvés respectivement en Avignon (exemplaire publié par Tourtignes 1992, 0,55 g., 17 mm.) et à Rougiers (fouilles de Melle Demians d'Archimbaud, dont j'ai examiné l'exemplaire)¹³ et qui portent au droit un I surmonté d'une couronne; au revers, croix longue coupant la légende COM - TIS - A(..) - (..)E.

Le transfert à Saint-Rémy de la "sicle royale" après la vente d'Avignon fut officiellement ordonné le 31 mars 1349 et coïncide avec la deuxième phase du monnayage de Jeanne (1349- 25 mai 1362), dont le nom est désormais associé à celui de son nouveau mari Louis de Tarente. On y frappa le sol provençal ou parpaïolle (R. 73) et peut-être des billons noirs non retrouvés. Marseille tenta de rouvrir son atelier monétaire (1351). Mais c'est à Tarascon que, dès 1353, fut transférée, pour des raisons que nous ignorons, la monnaie de Provence. On y frappa les premiers florins d'or provençaux (R. 71-72), le gros tournois de type français (R. 75)¹⁴, le demi-gros, octhène ou uthène portant au droit une couronne dans un semis de lis surmonté d'un lambel et au revers la croix de Jérusalem (R. 76)¹⁵, le quaternal ou tiers de gros (REX sous une couronne au droit; croix cantonnée de quatre lis au revers: R. 77), le quart de sol de trois deniers (trois lis sous une couronne au droit: R. 78), le denier (lis sous un lambel au droit; croix de Jérusalem au revers: R. 79) et probablement aussi le rare carlin à la titulature de Provence et Forcalquier, dont Rolland met en doute l'origine provençale parce que cette monnaie n'a été trouvée que dans un trésor à Éphèse en 1872 (R. 74). Mais sa titulature impose le classement de cette monnaie en Provence. J'ai complété la série des billons par un reforciat (à mettre en parallèle avec R. 69 pour la première période): type

¹⁰ Voir Charlet 2001 [2003], p. 37-38 et fig. 7.

¹¹ Voir Charlet 2001 [2003], p. 38 et fig. 8.

¹² Voir Charlet 2001 [2003], p. 38.

¹³ Voir Charlet 2001 [2003], p. 38-39 et fig. 9.

¹⁴ Voir Charlet 2001 [2003], p. 39 et fig. 10.

¹⁵ Variante signalée par Charlet 2001 [2003], p. 39 et fig. 11.

au lis sous une couronne au droit, et au revers une croix fleurdelisée coupant la légende avec un lis au premier canton¹⁶.

Après la mort de Louis de Tarente, Jeanne n'apposera plus sur ses monnaies que son seul nom (1362-1382). Malgré plusieurs tentatives (1362, 1365), l'atelier de Marseille ne sera pas rouvert et c'est à Tarascon, puis, à partir de 1368 pour des raisons de sécurité (pillages de Du Guesclin), à Saint-Rémy que Jeanne fit frapper ses monnaies. Les frappes d'or sont abondantes et complexes. Rolland attribue à la première émission de 1365 un florin à la couronne (R. 80) et un florin à la croisette (R. 82); à l'émission de 1366, un coronat d'or (R. 83); à celle de 1367, un florin à la couronne (R. 81) et à celle de 1368, un florin de Testa (R. 84). L'étude de M. Bompaire et J.N. Barrandon (1989) apporte de très précieuses indications sur les variations de titre des florins provençaux. On frappa aussi à Tarascon le sol provençal ou parpaïolle (R. 95 = 65), le quaternal, avec REG(INA) sous la couronne (R. 98)¹⁷, le quart de sol (R. 99), le patac au type de Robert (R. 100)¹⁸ et l'uthène ou octhène de Piémont sur laquelle nous reviendrons.

C'est probablement à l'atelier de Saint-Rémy qu'il faut attribuer, à partir de 1369, la frappe du nouveau gros provençal (couronne sur deux lis surmontés d'un lambel; au revers, champ parti de Jérusalem et d'Anjou: R. 97)¹⁹, associé à la parpaïolle et au patac semblables aux précédents, ainsi qu'un denier associant le lis sous un lambel au droit à la croix de Jérusalem au revers (R. 101) et des carlins portant le nom de Robert au type napolitain immobilisé. À partir de 1370, on y frappa aussi un florin de reine, dont le revers présente lui aussi un champ parti de Jérusalem et d'Anjou (R. 85) et les premières reines d'or à l'imitation du franc à pied de Charles V (type à la robe longue, R. 89).

En 1372, la sicle royale retourna à Tarascon. Le bail accordé à Rosso Jeanfilhaci (24 avril 1372) prévoyait la frappe de la reine d'or, type à la robe courte dont j'ai montré (1994) que seuls R. 93 et 94 avaient été frappés pour la Provence (les descriptions de Rolland ne sont pas sans confusions), le coronat d'or non retrouvé et le florin de reine (R. 87 et ses variantes au titre abaissé, postérieures), ainsi que les mêmes espèces d'argent et de billon qu'en 1370. Le bail de Jeanfilhaci fut prolongé jusqu'au 24 avril 1379; mais il avait déjà arrêté la frappe de l'argent et du billon le 11 août 1378. Les espèces qu'il frappa furent progressivement affaiblies, notamment le florin (R. 88 = florin affaibli selon l'ordonnance de 1377). La sicle royale resta en chômage jusqu'à la mort de Jeanne, prisonnière de son cousin et beau-frère Charles de Duras, le 27 juillet 1382.

¹⁶ Voir Charlet 2001 [2003], p. 40.

¹⁷ Variété publiée par Charlet 2001 [2003], p. 40, fig. 13.

¹⁸ Variété signalée par Charlet 2001 [2003], p. 41.

¹⁹ Variété publiée par Charlet 2001 [2003], p. 40, fig. 12.

Bien qu'elles aient été frappées en Provence, c'est au comté provençal de Piémont qu'il faut rendre les espèces portant, sous une forme plus ou moins abrégée, la titulature de Piémont, c'est-à-dire l'uthène ou octhène (R. 96) et les reines d'or avec AK P = AK [AC] PEDEMONTIS "*et de Piémont*" (R. 90, 91 et 92: Charlet 1994). À Naples, outre des florins et des gillats au nom de Robert, on retrouve le denier gherardino frappé à Naples ou Brindisi en 1343 (Pournot 1991, n. 35-36) et un denier spécial dit "denier de veuve", frappé après l'assassinat du premier mari de Jeanne, André de Hongrie (18 septembre 1345), qui porte au droit sept lis sous un lambel dans un losange et au revers une croix florentine dans un losange (Pournot 1991, p. 37). Le gherardino aux noms associés de Jeanne et Louis de Tarente existe aussi.

Après avoir déshérité Charles de Duras, Jeanne avait désigné dès 1380 comme héritier Louis d'Anjou, fils de Jean le Bon. À l'annonce de la captivité de Jeanne, ce dernier voulut rentrer en Provence pour récupérer son héritage, mais Tarascon lui ferma ses portes et une partie de la Provence reconnut Charles de Duras. Pour financer la reconquête militaire de ses terres, Louis Ier obtint du pape Clément VII l'autorisation de frapper des francs d'or dans l'atelier pontifical d'Avignon (mars 1382), qui travailla pour lui jusqu'à sa mort à Bari le 20 septembre 1384. On connaît deux types: le premier, en tant que duc de Calabre, héritier de la couronne de Naples (R. 102); le second, en tant que roi de Jérusalem et de Sicile, depuis son couronnement le 30 mai 1382 (R. 103).

La régente Marie de Blois, mère du jeune Louis II, promit aux Arlésiens l'installation d'un atelier monétaire, mais c'est toujours en Avignon qu'elle fit frapper au nom de son fils un écu d'or imité de celui de Charles VI dont on connaît trois variétés (R. 104-106). Tarascon se soumit à Louis II le 10 décembre 1387 et la sicle royale y reprit ses activités dès 1388 sous la direction de Jeanfilhaci. On y frappa le florin (R. 107), le gros ou sol coronat (R. 109) et le patac (R. 111) aux types inaugurés par Jeanne et le carlin posthume au nom de Robert. Charles Jacques de Pistoio remplaça Jeanfilhaci, décédé, le 21 octobre 1411, mais l'atelier resta au chômage, par suite des différends entre le comte et le pape, jusqu'à la convention du 8 mai 1414 entre les ateliers de Tarascon et d'Avignon. Cette convention prévoyait la frappe du florin, du gros, du quaternal, du patac (demi-quaternal), du double ou tiers de quaternal, du denier provençal ou roberton et du petit denier d'Avignon. On connaît pour Tarascon le florin, distingué des précédents par un point creux à la croix (R. 108), le gros identique à ceux de Jeanfilhaci mais un peu plus légers, le quaternal au type traditionnel de REX sous une couronne (R. 110) et le patac, identique mais probablement plus léger que ceux de Jeanfilhaci.

Il est difficile d'attribuer les monnaies napolitaines frappées au nom de Louis. Si l'on peut donner le gillat ou carlin à Louis II (1392; Pournot 1991, n. 38), l'attribution du bolognino (Pournot 1991, n. 39-40) et du

quattrino (Pournot 1991, n. 41) frappés à l'Aquila entre 1383 et 1399 est plus délicate.

À la mort de Louis II (Angers, 29 avril 1417), Louis III ne changea rien aux monnaies de son père, qui continuèrent de s'affaiblir. L'ordonnance du 27 janvier 1420 prescrit de frapper des florins et des gros, auxquels une lettre du 8 août ajouta le patac. Mais Charles Jacques se livra à des malversations au moins jusqu'en 1427 et peut-être même 1432. Ces émissions ne se distinguent de celles de Louis II que par leur affaiblissement. Rolland leur attribue un florin faible au U gothique (R. 112) et les gros ou sols coronats ne dépassant pas deux grammes (R. 113)²⁰. Mais il faut y ajouter les patacs au nom de Louis de poids léger: les exemplaires découverts en stratigraphie ces dernières années, notamment à Marseille, prouvent que les plus faibles sont de Louis III²¹. Le 23 mars 1430, Louis III donna des instructions pour une réforme de sa monnaie. Mais il mourut à Cosenza le 12 novembre 1434.

C'est son frère René, prisonnier alors du duc de Bourgogne, qui lui succède. Charles Jacques continue son travail à Tarascon jusqu'en 1439 ou 1440, mais une requête des états atteste en 1442 une innovation importante: elle mentionne *las siclas de las monedas*. Ce pluriel implique l'existence de plusieurs ateliers, en l'occurrence Aix et Tarascon. Leurs produits seront distingués par des différents: A ou point secret sous le A pour Aix; absence de différent, puis point secret sous le T et finalement tarasque pour Tarascon. Mes nombreuses publications ont assez sensiblement modifié la présentation de Rolland. Le monnayage de René est d'abord de style provençal en continuité typologique avec celui de ses prédécesseurs (1434-1455). Mais le sol coronat (R. 114; Tarascon, R. 115) n'a été frappé qu'entre le 26 mars 1453 et le 20 novembre 1455 (on peut supposer auparavant des frappes posthumes au nom de Louis) et les billons noirs provençaux appartiennent aux *deux* premières périodes du règne, puisque l'édit qui prévoit l'introduction du type français pour la monnaie blanche prescrit encore les types provençaux pour le billon noir: le quaternal aux nombreuses variétés (R. 116)²², le patac (R. 117²³; variété au lis postérieure à 1455), mais aussi le coronat reforciat ou roberton au type traditionnel du lis sous la couronne dont j'ai publié en 1999 un exemplaire inédit (0,71 g.) et le petit denier au lis sous un lambel dont j'ai publié en 1988 un premier exemplaire inédit et dont je possède aujourd'hui sept exemplaires variés (j'en ai vu un huitième trop court de flan pour être catalogué)²⁴. Pour le quaternal comme pour le petit denier il faut distinguer

²⁰ Variétés publiées par Charlet 2001 [2003], p. 41, fig. 14 et 15.

²¹ Voir Charlet 2001 [2003], p. 41 (référence à la fouille du quartier Sainte-Barbe).

²² À compléter par Charlet 2001 [2003], p. 42, fig. 16

²³ Variété publiée par Charlet 2001 [2003], p. 42, fig. 17.

²⁴ Voir Charlet 2001 [2003], p. 43. Deux autres exemplaires, trop oxydés et trop mal conservés pour pouvoir être nettoyés et étudiés m'ont été signalés.

les exemplaires qui portent la titulature de Forcalquier et ceux qui ne la portent pas. Au début de son règne, René a fait frapper des florins au nom de Louis, mais sans le lis sous le lambel et avec une légende différente (monnaie attestée par un document d'époque, mais à retrouver).

L'ordonnance du 20 novembre 1455 prescrit de frapper le ducat et le florin d'or, le grand gros, le gros, le demi-gros, le quaternal ou sixain, le patac, le denier provençal ou roberton et le petit denier. Nous venons de parler des espèces noires qui prolongent les types provençaux de la première période: la réforme de 1455 ne porte que sur les grosses espèces. Il n'est pas sûr qu'il faille rattacher à cette ordonnance une monnaie d'or unique que Rolland pense être un demi-ducat (R. 118): personnellement, je pense qu'il s'agit d'une imitation du demi-écu d'or français et je le rattacherais plutôt aux parpaïolles postérieures. Mais le grand gros, comme l'avait vu Rolland, correspond bien au gros de roi français (R. 119)²⁵.

Quant aux parpaïolles et demies, j'ai proposé de changer le classement de Rolland et de placer en premier, de 1456-7 (ordonnance des parpaïolles) à 1460 le type à l'écusson semé de lis (R. 123-128)²⁶; puis, vers 1460 (1460-1465 ?), le type aux cinq quartiers (R. 129-130)²⁷; et, finalement le type à l'écu aux trois lis, plus léger, à partir de 1466 (R. 120-122), à moins de placer en premier, de 1456-7 à 1465, le type aux cinq quartiers²⁸.

Dans la troisième période (1476-1480), René a perdu toutes ses illusions et se tourne vers la religion, vers la Croix, son unique espérance. Deux symboles religieux la caractérisent: Marie-Magdeleine avec le vase à parfum dont elle oignit les pieds du Christ sur l'or (d'où le nom de magdalon) et, sur tout son monnayage, la croix à double traverse, venue d'Anjou et qui s'arrêtera en Lorraine. Les légendes qui l'accompagnent sont significatives: O CRVX AVE SPES VNICA (*ô Croix, salut, unique espérance*) ou O CRVX AVE NOSTRA SPESQ(VE) VNICA (... *notre unique espérance*). Les magdalons d'or ont précédé les frappes de billon: leur frappe, attestée dès avril 1476, a dû commencer au début de l'année, avant la convention avec le pape dont la délibération des syndics de Carpentras (22 octobre 1476) donne une version provisoire. Leur type est si religieux qu'elles ne portent que l'initiale de René (R) sans ses titres (R. 131-132).

Le monnayage de billon à la croix d'Anjou commence un peu avant la Noël 1478: une ordonnance du 2 janvier 1479 parle de grands gros qui viennent d'être nouvellement frappés avant Noël. Cette émission eut lieu à Tarascon (tarasque) et à Aix (A). On connaît le grand gros (R. 133), le gros

²⁵ Variété signalée par Charlet 1996 [1998], p. 39, n. 27.

²⁶ Pour R. 126 et 126a, voir Charlet 2001 [2003], p. 43 et fig. 18.

²⁷ Pour R. 129, voir la variété publiée par Charlet 2001 [2003], p. 44, fig. 19.

²⁸ Voir Charlet 2001 [2003], p. 43.

(R. 134-135)²⁹, le demi (trois types pour Aix: R. 136-138; un seul pour Tarascon: R. 139)³⁰, le quart (R. 140), le patac (R. 141) et le petit denier de Tarascon (R. 142)³¹. Au droit, la légende des gros et demi-gros exprime la conception féodale que René se fait du pouvoir politique: *Renatus ex liliis Sicilie coronatus*. René s'estime roi de Naples et de Sicile parce qu'il a été couronné en tant qu'héritier de la maison d'Anjou dont les lis sont l'emblème. Sur ses monnaies, son adversaire aragonais, plus réaliste, tire sa légitimité des armes, de sa victoire militaire (*coronatus quia legitime certauit* = « couronné parce que j'ai combattu légitimement »).

Dans son royaume de Naples, René a frappé des carlins à Naples, Aquila et Lecce (Pournot 1991, n. 42, 43, 49-51), la cella (Pournot 1991, n. 44-47) et le quattrino (Pournot 1991, n. 48) à Aquila. Le cabinet de Marseille possède un écu d'or qui témoigne des prétentions aragonaises de René (Charlet-Ganne 1981, B84).

René meurt à Aix le 10 juillet 1480; son neveu et fils adoptif Charles III lui succède pour à peine plus d'un an et prolonge son monnayage. En dehors d'un probable monnayage posthume au nom de René (Charlet 1998 [2001], p. 37), on lui connaît quatre monnaies qui portent toutes au revers la devise religieuse (et politique) liée à la Croix IN HOC SIGNO VINCES: des magdalons qui, à la différence de ceux de René, portent le nom et la titulature du prince (Aix: R. 143; Tarascon: R. 144); un gros dont le seul exemplaire connu (cabinet de Marseille) doit être attribué à Aix (R. 146); le demi-gros d'Aix (R. 147) et de Tarascon (R. 148) et une monnaie inédite que j'ai identifiée comme un quart de gros d'Aix (Charlet 1998 [2001], p. 40-41). Par ailleurs, la découverte d'une variante inédite du demi-gros d'Aix m'a permis de distinguer deux émissions de cet atelier sous Charles III, auxquelles correspondent d'une part le magdalon décrit par Rolland et le demi-gros inédit que j'ai publié en 1998, avec un point sous le I de VINCES; d'autre part le gros et le demi publiés par Rolland et mon quart, avec un I final pointé. La comparaison avec les espèces de Tarascon m'amène à classer dans cet ordre les deux émissions aixoises. Pour mémoire, je rappelle que R. 145 n'existe pas (mauvaise description d'une parpaïolle de René) et que R. 149, monnaie napolitaine, est à rendre à Charles de Duras, comme l'avait déjà fait le CNI (Charlet 1983): ces deux monnaies sont à supprimer du catalogue dressé par G. Depeyrot.

Jean-Louis CHARLET

²⁹ Pour R. 135, voir Charlet 2001 [2003], p. 44.

³⁰ Pour R. 139, voir Charlet 2001 [2003], p. 44.

³¹ Description à compléter par Charlet 2001 [2003], p. 44.

Bibliographie sélective

L. Blancard, "Monnaies ayant eu officiellement cours en Provence de 1177 à la mort de Raymond Bérenger V", *Revue numismatique* 1865, p. 427-441.

Essai sur les monnaies de Charles Ier comte de Provence, Paris-Marseille 1868.

"Gillats ou carlins des rois angevins de Naples", *Revue numismatique* 1883, p. 432-446.

"Rectifications numismatiques concernant le quaternal et le patac de Provence et d'Avignon frappés en 1414", *Annales de la soc. fr. de num.* 1895, p. 477.

"Sur les monnaies du roi René", *Mémoires de l'académie de Marseille*, années 1896-1899, Marseille 1899, p. 337-356.

"Contrat relatif aux monnaies frappées en 1365 à Tarascon par ordre de la reine Jeanne", *Bulletin arch. du Comité*, 1902, p. LI-LII.

M. Bompaire, J. N. Barrandon, "Les imitations de florins dans la vallée du Rhône au XIV^e siècle", *Bibliothèque de l'école des chartes* 147, 1989, p. 141-200.

M. Cagiati, *Le monete del reame delle Due Sicilie da Carlo I d'Angiò a Vittorio Emanuele II*, Napoli 1911, 3 volumes.

A. Carpentin, "Quelques monnaies des princes de la maison d'Anjou", *Revue numismatique* 1860, p. 214-220, pl. X.

"Quelques monnaies rares ou inédites de la bibliothèque de Marseille et de la collection de M. le comte de Clapiers", *Revue numismatique* 1860, p. 43-56 et pl. II-III; 1861, p. 45-52 et pl. III; 1862, p. 279-291 et pl. XI.

"Monnaies de Provence", *Revue numismatique* 1863, p. 258-269 et pl. XII.

"Quelques monnaies nouvellement entrées dans le médaillier de la bibliothèque de Marseille", *Revue numismatique* 1866, p. 334-355 et pl. XIII.

Comte H. de Castellane, Imitations provençales du gros tournois et du franc à pied", *P.V. de la Soc. fr. de num.* 1903, p. VIII; "Franc à pied provençal de Jeanne de Naples", *ibid.*, p. XLI.

"Le gros tournois de Charles d'Anjou et le gros tournois du roi de France au châtel fleurdelisé", *Revue numismatique* 1904, p. 533.

"Pièce de billon de Robert comte de Provence", *P.V. de la Soc. fr. de num.* 1905, p. IV.

"Pite de Jeanne de Naples antérieure à son mariage", *P.V. de la Soc. fr. de num.* 1907, p. XLVII.

"Charles II d'Anjou comte de Provence et le reforciat", *P.V. de la Soc. fr. de num.* 1931, p. XXVIII.

- J.-L. Charlet et Ph. Ganne, "Les monnaies de Provence 1150-1481-1786", *Le roi René en son temps*, Musée Granet, Aix 1981, p. 87-130.
- J.-L. Charlet, "Restitution à Charles de Duras d'une monnaie faussement attribuée à Charles du Maine", *Annales du groupe numismatique du Comtat et de Provence* 1983, p. 26.
- "Un denier inédit du roi René", *Annales du groupe numismatique du Comtat et de Provence* 1988, p. 8.
- "Observations sur la chronologie du monnayage du roi René", *Annales du groupe numismatique du Comtat et de Provence* 1990, p. 20-22.
- "Provincialia I, 1) Obole inédite de Charles II d'Anjou, comte de Provence ?", *Annales du groupe numismatique de Provence* 6, 1991, p. 45-46.
- "Provincialia II: à propos de la chronologie du monnayage du roi René", *Annales du groupe numismatique de Provence* 8, 1993, p. 39.
- "La reine Jeanne et son monnayage pour le comté de Piémont", *Annales du groupe numismatique de Provence* 9, 1994, p. 23-34 (résumé dans le *Bulletin de l'Académie d'Aix-en-Provence* 1994-1995, p. 19-20).
- "Chronologie du monnayage du roi René en Provence", *Annales du groupe numismatique de Provence* 11, 1996, p. 32-47.
- "Le monnayage de Charles III, dernier comte de Provence", *Annales du groupe numismatique du Comtat et de Provence* 1998, p. 16-21.
- "Le coronat reforciat (inédit) du roi René", *Annales du groupe numismatique du Comtat et de Provence* 1999, p. 23-25.
- "Charles III, dernier comte de Provence (1480-1481) et son monnayage", *Annales du groupe numismatique de Provence* 13, 1998 [2001], p. 31-42.
- "Quelques éléments nouveaux sur le monnayage des comtes de Provence", *Annales du groupe numismatique de Provence* 16, 2001 [2003], p. 33-44.
- M. Crusafont i Sabater, "Les monedes catalanes del Llenguadoc i Provença", *Symposium Numismatico de Barcelona, societat catalana d'estudis numismatics* II, 1979, p. 251-277.
- Numismatica de la corona Catalano-Aragonesa medieval (785-1516)*, Madrid 1982.
- G. Depeyrot, *Faustin Poey d'Avant, Les monnaies féodales de France*, réimpression augmentée d'une introduction et d'une mise à jour, Paris 1995 (pour la mise à jour, insuffisamment critique, des monnaies provençales, t. II, p. 47-53).
- F. Dumas, "Monnaies féodales et étrangères récemment acquises par le Cabinet des Médailles", *Revue numismatique* 1963, p. 83-112.
- A.J.A. Fauris de Saint-Vincent, *Mémoire d'antiquités contenant les monnoies des comtes de Provence, les médailles et les jetons frappés en Provence et les monnoies qui ont eu cours sous les comtes*, Aix an IX (1801).

- J.F.P. Fauris de Saint-Vincent, "Mémoire sur les monnaies qui eurent cours en Provence...", dans Papon, *Histoire générale de Provence*, t. II, 1786, p. 534-602 et pl. I-VII (réédition, Nice 1977).
- G. Grierson, "Le gillat ou carlin de Naples-Provence: le rayonnement de son type monétaire", *Centenaire de la Société Française de Numismatique (1865-1965)*, Paris 1965, p. 50-56.
- Joseph de Haitze, *Dissertation sur les magdalins d'or, monnaie particulière à la Provence*, 1734 = ms. de la bibl. de Marseille 1500, f° 515.
- Joseph Laugier, "Monnaies rares du Cabinet des médailles de Marseille", *Revue belge de numismatique* 1876, p. 191-208 et pl. XVIII.
- "Les monnaies du roi René", *Revue belge de numismatique* 1880, p. 153-187 et pl. VII-XV.
- "Monographie des monnaies de René d'Anjou, roi de Sicile et comte de Provence", *Mémoires de l'académie d'Aix* t. 12, 1882, p. 105-142 et 9 pl.
- "Monnaies de René d'Anjou, supplément", *Revue belge de numismatique* 1884, p. 289-295 et pl. XV.
- "Un florin provençal inédit", *Revue numismatique* 1886, p. 499.
- A. de Longpérier, "Quelques monnaies des princes de la maison d'Anjou", *Revue numismatique* 1860, p. 214-223 et pl. X.
- V. Luneau, "Petite pièce de billon du roi René frappée à Tarascon", *Bulletin numismatique* 1902, p. 25.
- Ph. Mabilly, "La monnaie de menus marseillais et le marc de Marseille, 1283-1301", *Annuaire de la soc. des études prov.* 6, 1909, p. 255-260.
- Docteur Macé, "Deux rares pièces de Provence", *Courrier numismatique* 26, 1931, p. 20-22.
- L. Mildenberg, "Quelques réaux d'or inédits de Charles Ier d'Anjou, roi de Sicile (1266-1285)", *Revue numismatique* 1965, p. 307-309.
- Comte de Mutrécy, "Mémoire sur les monnaies de Charles Ier d'Anjou à Nice...", *Bulletin de la soc. niç. des sc. nat., hist. et géogr.* 1, 1885, p. 237 et 2, 1886, p. 236.
- G.M. Peano, "Le monete della zecca di Cuneo", *Comunicazioni della Società per gli Studi Storici, Archeologici ed Artistici per la Provincia di Cuneo* 6, 1934, 1, p. 45-67.
- J. Pournot, "Les monnaies angevines frappées au royaume de Naples (XIIIe-XIVe siècle) dans les collections du Cabinet des monnaies et médailles de Marseille", *Glaux* 7, Ermanno A. Arslan Studia Dicata, Milan 1991, p. 685-710.
- M. Raimbault, "La numismatique provençale au moyen âge", *Encyclopédie départementale des Bouches du Rhône*, t. II, 1924, p. 940-960.
- E. Requien, "Notice sur quelques monnaies du musée Calvet d'Avignon", *Revue numismatique* 1844, p. 120-127.
- H. Rolland, "Grand blanc de René d'Anjou, comte de Provence", *Courrier numismatique* 1, 1923, p. 9.

"Monnaies de Charles III, comte de Provence", *Courrier numismatique* 5, 1924, p. 95.

"Les gros marseillais de Raymond Bérenger V", *P.V. de la Soc. fr. de num.* 1938-1939, p. XXVIII.

Monnaies des comtes de Provence. XIIe-XVe siècles, Paris 1956.

A. Sambon, "Monnayage de Charles Ier d'Anjou dans l'Italie méridionale", *Annuaire de la Société française de numismatique* 15, 1891, p. 51-80.

"Les monnaies d'argent frappées en 1460 par le duc d'Anjou et le prince de Tarente dans le royaume de Naples", *Gazette numismatique* 1, 1897, p. 65-82; "Le gillat de couronnement de Jeanne d'Anjou et de Louis de Tarente et les émissions posthumes de Robert d'Anjou, roi de Naples et comte de Provence", *ibid.*, p. 169.

"Monnaies inédites de l'Italie méridionale de la collection Jules Sambon - La réforme du billon napolitain par Charles II et les pontifes Martin IV et Honorius IV", *Bulletin de numismatique* 1897, p. 43-46.

M. Tourtignes, "Un denier rare de la reine Jeanne de Naples", *Annales du groupe numismatique du Comtat et de Provence* 1992, p. 32.

R. Vallentin du Cheylard, "Les monnaies de Louis Ier d'Anjou frappées à Avignon", *Ann. de la Soc. fr. de num.* 1893, p. 421.

L. Valon, "Le royal d'or de Louis Ier d'Anjou", *Provincia* 13, 1933, p. 62.

Table des Matières

Le mot du responsable des <i>Annales</i> Jean-Louis CHARLET	p. 3-4
Une réduction inédite des potins de la basse vallée du Rhône Jean-Albert CHEVILLON et Philippe PÉCOUT planche	p. 5-9 p. 9
Les monnaies des Évangiles. Apport numismatique à la localisation d'un site Maurice ROUX	p. 10-12
Un empire oublié : les Parthes arsacides Seconde partie (70 av. J.-C. - 224 ap. J.-C.) Paul DELORME planche 1 Monogrammes, épigraphie planche 2 Orodès II planche 3 Phraatès V et Musa planche 4 Vologasès Ier planche 5 Cavaliers parthes	p. 13-30 p. 23 p. 24-25 p. 26-27 p. 28-29 p. 30
Les monnaies des comtes de Provence Jean-Louis CHARLET	p. 31-47
Table des matières	p. 48

